

## **Chronique de la guerre civile entre armée communaliste et armée républicaine (mars à mai 1871)**

Le lecteur pourra découvrir ici 3 ensembles "de nouvelles" rapportés par *L'Electeur du Finistère* permettant d'encadrer, sur le plan chronologique, l'insurrection de la Commune de Paris.

### **1. Situation rapportée le 25 mars 1871**

#### **Dépêches télégraphiques**

Versailles, 23 mars 1871.

La situation se maintient telle que nous l'avons décrite les jours précédents. Toutes les parties de la France sont unies et ralliées autour de l'Assemblée nationale et du Gouvernement. Hier l'Assemblée a tenu un comité secret qui a duré une partie de la nuit et pendant lequel on a discuté le projet d'un envoi de gardes nationaux chargés de la défense de la représentation nationale. Le principe de cet envoi a été posé. Les départements doivent s'y préparer. A Paris, le parti de l'ordre a été en collision avec les insurgés. Il faisait une manifestation sans armes dans le sens de l'ordre. Un feu ouvert sur cette foule désarmée a fait de trop nombreuses victimes et soulevé une indignation générale. Le parti de l'ordre a couru aux armes et occupé les principaux quartiers de la capitale. Les insurgés sont contenus.

A Lyon , les anarchistes ont proclamé la Commune et fait des manifestations demeurées sans réponse dans le reste de la France. L'armée se renforce.

Le 43è, resté dans le jardin du Luxembourg, a fait noblement son devoir en traversant tout Paris sans avoir consenti à rendre ses armes. Il vient de défiler devant le Chef du Gouvernement, au milieu des acclamations générales. Les officiers et soldats qui se sont honorés par une conduite si méritoire, ont été justement récompensés .

Signé : *A. Thiers.*

---

Quimper, 23 mars 1871, 11 h. 35 s.

Intérieur mande : « Une fraction considérable de la population et de la garde nationale de Paris sollicite le concours du département pour le rétablissement de l'ordre. Formez et organisez les bataillons de volontaires pour répondre à cet appel et à celui de l'Assemblée nationale. Avertissez-moi de ce que vous aurez fait et des dispositions que vous aurez rencontrées. »

Au télégramme du ministre , je n'ai que peu de mots à ajouter : Secondons de toutes nos forces le gouvernement de l'Assemblée. Il s'agit du salut de la France. Agissons, agissons vivement !

Le Préfet par intérim ,

Signé : *Fleuret .*

Versailles, 24 mars 1871.

La situation n'est pas sensiblement changée, mais le changement est dans le sens du bien. Le parti de l'ordre s'est organisé dans Paris et occupe les principaux quartiers de la ville, notamment la partie Ouest, et se trouve ainsi en communication continuelle avec Versailles.

L'Armée se renforce et se consolide ; les bataillons constitutionnels destinés à la garde de l'Assemblée s'organisent, et les populations, ainsi que les autorités ne sauraient trop s'occuper de cet objet.

Hier, la présence des maires de Paris a produit une émotion vive dans l'Assemblée. Dans la séance du soir, une explication de l'un des maires de Paris, M. Arnaud de l'Ariège, a fait disparaître les impressions pénibles de la journée.

L'Assemblée reste unie avec elle-même, et surtout avec le pouvoir exécutif.

L'ordre, un moment troublé à Lyon, tend à se rétablir par l'intervention de la garde nationale attachée à l'ordre.

La France, justement émue, peut se rassurer. L'armée allemande, devenue menaçante lorsqu'on pouvait craindre le triomphe du désordre, a changé d'attitude tout-à-coup et est redevenue politique ; depuis qu'elle a vu le Gouvernement raffermi, elle a fait parvenir au Chef du Pouvoir exécutif les explications les plus satisfaisantes.

Signé : *A. Thiers.*

Pour copie conforme : Le Sous-Préfet, *H. Caurant.*

---

*Les Maires et les Représentants de Paris.*

Les proclamations suivantes ont été affichées le 22 à Paris.

République Française.

LIBERTÉ , EGALITÉ, FRATERNITÉ

*A la Garde nationale et à tous les citoyens, les maires et adjoints de Paris et les députés de la Seine.*

La patrie sanglante et mutilée est près d'expirer , et nous, ses enfants, nous lui portons le dernier coup ! L'étranger est à nos portes, épiant le moment d'y entrer en maître , et nous tournerions les uns contre les autres nos armes fratricides !

Au nom de tous les grands souvenirs de notre malheureuse France, au nom de nos enfants dont nous détruirons à jamais l'avenir, nos cœurs brisés font appel aux vôtres , que nos mains s'unissent encore comme elles s'unissaient durant les heures douloureuses et glorieuses du siège. Ne perdons pas en un jour cet honneur qu'avaient gardé intact cinq mois de courage sans exemple.

Cherchons, citoyens, ce qui nous unit et non ce qui nous divise.

Nous voulions le maintien, l'affermissement de la grande institution de la garde nationale dont l'existence est inséparable de celle de la République.

Nous l'aurons.

Nous voulions que Paris retrouvât sa liberté municipale, si longtemps confisquée par un arrogant despotisme.

Nous l'aurons.

Vos vœux ont été portés à l'Assemblée nationale par vos députés ; l'Assemblée y a satisfait par un vote unanime qui garantit les élections municipales, sous bref délai, à Paris et dans toutes les communes de France.

En attendant ces élections, seules légales et régulières, seules conformes aux vrais principes des républicaines, le devoir des bons citoyens est de ne pas répondre à un appel qui leur est adressé sans titre et sans droit.

Nous, vos représentants municipaux, nous, vos députés, déclarons donc rester entièrement étrangers aux élections annoncées pour demain et protestons contre leur illégalité.

Citoyens, unissons-nous dans le respect de la loi, et la Patrie et la République seront sauvées.

Vive la France ! Vive la République!

---

Paris, 22 mars 1871.

*Les Représentants de la Seine:* Louis Blanc , Edgard Quinet, V. Schœlcher, A. Peyrat, Edmond Adam , Floquet, Martin Bernard , Langlois, Edouard Lockroy , Farcy , H. Brisson , Greppo, Millière, Clemenceau, Tirard et Tolain.

*Les maires et adjoints de Paris :* 1° arr. Ad. Adam, maire ; Mérine, adjoint. 2° — Tirard, maire, représentant de la Seine ; K. Brelay, Chéron, Loiseau Pinson, adjoints. 3° — Bonvalent, maire ; Ch. Murat, adjoint. 4° — Vautrain , maire ; Loiseau et Callon, adjoint. 5° —

Jourdan, adjoint. 6° — Hérisson, maire ; A. Leroy, adjoint. 7° — Arnould (de l'Ariège), maire représentant de la Seine. 8° — Carnot, maire, ancien représentant de la Seine. 9° — Desmarest, maire, 10° — Dubail, maire ; A. Murat, Dogouves-Denunques, adjoints. 11° — Mottu, maire ; Blauchon, Poirier et Tolain , adjoints. 12° — Denizot, Dumas, Turillou, adjoints 13°-Léon Meilliet, Combes adjoints 14° Hélligon adjoint . 15° Jobe Duval adjoint, 16° Henri Martin, maire et représentant de la Seine, 17°- François Favre , maire; Malon Villeneuve, Cacheux , adjoints, 18° Clémenceau, maire et représentant de la Seine; J.-B. Lafont , Dereure, Jaclard, adjoints.

Paris, 22 mars 1871.

Citoyens,

Nous ne doutions pas que vous n'éprouviez, à lecture de la séance d'hier, le sentiment dont notre âme est saisie. Il n'a pas dépendu de nous que cette séance n'ait eu un autre caractère et de meilleurs résultats.

Toutefois, nous avons obtenu la reconnaissance formelle du droit de Paris qui, en conséquence, sera appelé dans le plus bref délai à élire son conseil municipal.

Dans cette situation, vous comprendrez comme nous la nécessité d'éviter les désastres qui naîtraient en ce moment de tout conflit entre les citoyens.

Vive la France! Vive la République!

*(Suivent les signatures des maires, des adjoints et des représentants de la Seine.)*

---

**Brest, 25 mars 1871 .**

Jamais situation ne fut plus tendue!

Jamais le salut de la France et le salut de la République ne furent en même temps menacés à un plus haut degré.

Nous nous trouvons entre deux folies qui, pour être opposées l'une à l'autre, n'en sont pas moins toutes deux dangereuses et nuisibles au bien public.

D'un côté, les énergumènes de Paris, les furieux de la rue, qui, sous prétexte d'établir la commune, assassinent la République.

D'autre part, les membres de la droite, mettant le parti au-dessus de la patrie, et se refusant obstinément et en aveugles à toutes les concessions qui leur sont demandées et dont l'obtention serait nécessaire, indispensable au prompt rétablissement de l'ordre et de la paix civile.

En vérité, l'insanité, dans un pareil moment, est monstrueuse; et jusqu'à ce jour nous n'avions jamais surpris un pareil non-sens politique dans l'esprit de gens chargés de diriger les destinées d'une nation. Nous nous demandons, consternés, comment il se fait que M. Thiers, avec son immense intelligence et son adresse si connue dans le maniement des hommes et des choses, n'ait pu parvenir à démontrer logiquement par A plus B, aux réactionnaires de l'Assemblée, que leurs vœux et leur conduite sont deux choses incompatibles entr'elles, et qu'ils font juste ce qu'il faut pour entraver l'élan qu'ils demandent dans la répression de l'émeute à Paris ?

Lorsque l'expédition contre les buttes Montmartre, traînée en longueur, conduite mollement avec ce manque d'unité et d'entente qui ont caractérisé toutes nos dernières opérations militaires, eut échoué ; lorsqu'au lieu de prendre les canons des insurgés, ce furent les insurgés qui s'emparèrent des canons du gouvernement, celui-ci se hâta de quitter Paris.

Cette mesure prompte s'expliquait par les déplorables défections qui se produisirent dans l'armée, par les menaces de l'avenir qu'on sentait gros d'orages, par les complications redoutables qui auraient pu survenir du côté des Prussiens, si le gouvernement régulier était devenu prisonnier de l'émeute.

Avec les ministres ou peu de temps après eux , partirent les hauts fonctionnaires, les directeurs des grandes administrations, etc., etc. ; toutes les autorités se réunirent à Versailles, et, c'était bien ; il fallait s'entendre avec l'Assemblée ; il fallait qu'il y eut un centre d'action uni et énergique.

De Versailles, le gouvernement fait appel au patriotisme des citoyens honnêtes restés à Paris. Il leur demande de défendre la ville en se défendant eux-mêmes ; d'opposer une digue à l'envahissement du brigandage ; de comprimer l'émeute ; en d'autres termes, de lui faire place nette pour qu'il puisse revenir dans la capitale sans crainte comme sans danger.

Une proclamation, dans ce sens, est adressée aux citoyens de Paris. Elle se termine par ses deux cris éminemment patriotiques:

Vive la France ! Vive la République !

Cette proclamation est soumise au vote de la Chambre..... Les députés ruraux effacent le cri de vive la République ! Et s'obstinent, quoi

qu'on leur dise, dans cette élimination dangereuse qu'ils essaient de déguiser sous de ridicules prétextes.

Mais, Aveugles, insensés que vous êtes, vous ne voyez donc pas que, par cette restriction, vous donnez gain de cause à l'insurrection?

Vous ne vous rappelez donc pas que la raison mise en avant par les bataillons insurgés pour garder leurs canons, c'est qu'ils voulaient défendre la République qu'ils prétendaient menacée ?

Quel élan voulez-vous qu'une proclamation ainsi mutilée puisse donner à Paris qui est éminemment républicain ?

Les insurgés ne s'abritent plus seulement derrière leurs barricades; vos manières de faire tortueuses et obscures leur servent encore de défenses.

Ne voyez-vous pas que le peuple de Paris, le peuple honnête, celui qui veut l'ordre, mais qui veut aussi la République, concluera du dernier vote de la Chambre, que la Chambre est anti-républicaine et poursuit quelque but occulte.

Dès qu'il se sera fait ce raisonnement, avec quel dévouement voulez-vous qu'il aille exposer sa poitrine aux balles des émeutiers ? Avec quel entrain ira-t-il affronter les redoutes qui barrent les rues, armées de canons et de mitrailleuses?

Quoi ! Au moment-même où vous demandez aux citoyens de faire le sacrifice de leur vie, par la manière dont vous le demandez, vous leur faites comprendre qu'ils iront se faire tuer pour préparer l'établissement d'un régime qui n'est pas le leur?

Mais vous êtes fous !!!

Votre folie, cependant, pas plus que la folie des montmartriens ne doit causer la ruine de la Patrie.

Aujourd'hui, tout républicain, vraiment digne de ce nom, doit se lever contre l'insurrection et travailler à la briser, de même qu'il doit rester fermement décidé à s'opposer aussi à la réaction, si la réaction venait à se produire.

C'est au nom de la République que l'émeute doit être dissipée ! Par suite c'est la République qui devra rester maîtresse de la place.

*Léon Glandut*

---

### **Correspondances Parisiennes. (Service de l'Electeur)**

**Paris, 21 mars 1871**

La place de l'Hôtel-de-Ville, où siège le gouvernement révolutionnaire, est devenue un véritable parc d'artillerie, un camp formidablement retranché, hérissé de canons et de mitrailleuses, de fourgons, de faisceaux, de chassapots, où circule une foule bigarrée de gardes nationaux de toutes couleurs; bleu, gris, noirs, verts, de garibaldiens, d'éclaireurs, de francs-tireurs, de lignards, de zouaves, de marins, d'artilleurs et de Fra-Diavolos excentriques. Les boutiques et les magasins des alentours sont fermés; mais les trottoirs sont encombrés de marchands ambulants, de joueurs d'orgue, d'acrobates, de curieux qui viennent voir ! Un vrai champ de foire militaire. Les gardes nationaux prennent leur rôle au sérieux. Ils assurent particulièrement la régularité de la circulation et prêchent l'ordre ! Dans tous les quartiers où règne le conseil des 29,

des piquets font la police avec un zèle à faire pâlir les anciens agents de Piétri.

La nuit dernière, les arrondissements de Montrouge et de Montmartre ont eu une fausse alerte. Les gardes nationaux s'y sont livrés à une véritable bacchanale de cloches, de clairons et de tambours. Tout ce vacarme avait pour but de réveiller les bataillons afin de marcher sur Versailles. Tout compte fait, il s'est trouvé 150 hommes de bonne volonté. Les autres ont préféré rester dans leur lit.

A la Chapelle, à la Villette, autre histoire. Sur le bruit que les Prussiens de St-Denis faisaient un mouvement vers Paris, les bataillons de ces quartiers, se sont précipités à leur rencontre avec grand renfort d'artillerie. De leur côté les prussiens ont cru à une attaque et ont pris des mesures en conséquence. Peu s'en est fallu qu'une collision n'eût lieu. On tremble en songeant aux suites de cette folle équipée.

Paris tout entier est sous l'impression d'un cauchemar indicible. Les artilleurs du « Mont Aventin » et ceux de la Maison-Blanche, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement s'envoient tous les jours à l'aurore, un salut fraternel à coups de canons à poudre. Cette lugubre plaisanterie, qu'ils trouvent sans doute de bon goût, se renouvelle de temps à autre dans la journée. Quoique on commence à s'y faire, ce vacarme inutile ne laisse pas en général que d'épouvanter ou d'irriter les gens nerveux.

Charenton n'est plus dans Charenton, il est tout à Paris. Nous sommes menés par une bande d'échappés de petites maisons. Cependant on dirait que le bon sens de la population saine semble se réveiller. Des manifestations pacifiques portant des pancartes avec

cette suscription : "*Paix, ordre, conciliation*" circulent dans les rues, et excitent partout les bravos et les encouragements. Les *patrouillants* (passez-moi le néologisme) sont hués, sifflés autant et mieux que les ex-sergents de ville.

La mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement (Banque de France) et celle du 16<sup>e</sup> arrondissement sont au pouvoir de la municipalité élue, et gardées par des bataillons qui ne reconnaissent pas l'autorité du comité. Un mouvement de réaction commence à se produire ; on sent le besoin d'opposer une digue aux folies révolutionnaires.

En attendant, la capitale est en quelque sorte mise en interdit. Le commerce et les affaires sont presque nuls, le travail est paralysé, les étrangers et les gens aisés fuient, les communications télégraphiques avec les départements sont arrêtées, le service postal est irrégulier, le ravitaillement difficile, le cours de la justice suspendu.

C'est demain que les électeurs sont convoqués pour les élections *communales*. La presse entière, j'entends celle qui se respecte, engage les électeurs à s'abstenir; elle est unanime à déclarer que le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville n'a ni droit ni qualité pour mettre en mouvement le suffrage universel et que par suite la convocation doit être considérée comme nulle et non avenue. Tous les honnêtes gens d'ailleurs étaient parfaitement disposés à s'abstenir avec d'autant plus de raison que l'Assemblée nationale vient, contrairement à toute attente, de faire preuve d'esprit, de modération et de conciliation, en votant sur la proposition des députés de Paris, l'urgence du projet de loi relatif aux élections municipales.

Du reste, la séance d'inauguration de la Chambre a été vraiment remarquable et intéressante. Le projet de loi dont il s'agit a donné

lieu à un débat passionné qui a mis en lumière la bonne foi, la sincérité des intentions des représentants de la gauche au nom desquels MM. Clemenceau et Tiraud ont porté la parole , l'esprit de sagesse du gouvernement , les tendances conciliatrices et imprévues de la majorité .

Par contre , la mauvaise foi et l'insanité des insurgés deviennent de plus en plus évidentes. Pour détenir le pouvoir, le comité révolutionnaire prétend qu'on veut tromper la population. Que les employés des administrations sont à Versailles avec *le roi* (sic). Bien mieux , d'après les conventions arrêtées entre quelques membres du comité et les maires élus des arrondissements, M. Bonvallet maire du deuxième arrondissement et Murat adjoint du dixième devaient ce matin prendre possession de l'Hôtel-de-Ville. Quand ils se sont présentés, on leur a déclaré net, sans autre explication que l'accord était rompu .

Mais revenons à la séance de l'Assemblée. L'esprit de modération qui anime gouvernement et représentants s'est encore manifesté à propos d'une proposition de M. Millière, relative à la loi des échéances. Le gouvernement tenant compte des protestations du commerce , s'est fait honneur en concédant de bonne grâce l'urgence demandée . Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, la loi Dufaure n'a pas été étrangère à la *défaillance* des bataillons bien pensants des quartiers commerçants. Il faut louer le gouvernement de cette concession, et de ne s'être pas arrêté à une vaine considération d'amour-propre . Il s'est montré par là digne et vraiment libéral.

Malgré les considérations générales présentées par M. Louis Blanc contre les mesures d'exception , la mise en état de siège du

département de Seine-et-Oise, demandée par le ministre de l'intérieur, a été adoptée par la Chambre.

L'appel à la modération de l'illustre historien aurait pu mieux s'adresser au gouvernement insurrectionnel ; dans les circonstances actuelles , il était inopportun , et nous comprenons que l'Assemblée qui, par deux fois, venait de montrer qu'elle n'avait pas de parti pris , ait passé outre .

Les événements sanglants de Montmartre ont été plusieurs fois incidemment jetés dans la discussion et ont donné lieu à des interruptions passionnées. Le général Trochu , dans un langage ému et pathétique a rendu à ses deux compagnons d'armes l'hommage qui leur était dû. Son émotion a gagné tous les bancs, et conformément à sa proposition, l'Assemblée a décidé que les six enfants du général Lecomte seront élevés aux frais de la nation, et que la mort du général Clément Thomas sera déclarée un deuil public . Peut-être le général Trochu a-t-il eu le tort, à propos de ces deux oraisons funèbres de faire le panégyrique de ses propres talents militaires. C'est un manque de tact et de modestie .

Nous ferons un reproche analogue au récit un peu trop personnel de M. Turquet. Le jeune député de l'Ain a fait sur son arrestation et celle du général Chanzy un rapport émouvant. Il s'est étendu avec un peu trop de complaisance sur les dangers mortels qu'il avait courus et que court encore le général Chanzy, toujours prisonnier des insurgés. Le général Chanzy paraît n'avoir échappé à une exécution sommaire que par le dévouement de l'un des maires de Paris, M. Léo Meillet.

L'Assemblée doit délibérer aujourd'hui sur les propositions d'une commission instituée hier d'urgence , et chargée d'aviser, de

concert avec le pouvoir exécutif, à tout ce que peut réclamer la situation présente .

Hier, les hommes de l'Hôtel-de-Ville se défendaient de toute complicité dans les deux assassinats de Montmartre . Aujourd'hui, l'*Officiel* des insurgés prend la défense des assassins et déclare que les deux généraux n'ont, après tout, que subi la loi de la guerre . Quant à l'arrestation arbitraire du général Chanzy, pas un mot.

Le *Gaulois* se publie à Versailles depuis ce matin. Le *Figaro* va en faire autant.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que la convention modifiant les préliminaires de paix conclus entre le ministre des finances français et le commissaire civil M. de Nostez-Walwitz délégué du général de Fabrice , n'a pas été ratifiée par ce dernier qui était resté , comme on sait , en France , pour y représenter le comte de Bismark .

Le bruit court que les insurgés de l'Hôtel-de-Ville, à court de ressources, ont envahi la maison Rothschild et plusieurs autres maisons de banque et, le pistolet au poing, ont exigé de l'argent.

---

Paris, 22 mars, soir.

Paris s'est réveillé au bruit lugubre du canon . On s'est demandé tout d'abord avec stupeur d'où provenaient les détonations formidables et répétées. Information prise, les Prussiens célébraient

bruyamment l'anniversaire de la naissance de leur empereur, et nous avertissaient que nos ennemis étaient encore à nos portes. Cette explication a soulagé plus d'un esprit d'une plus grave inquiétude. Le spectre de la guerre civile est là si menaçant, si épouvantable que tout le monde a pu croire avec raison que la lutte fratricide était engagée.

Hélas! elle n'était que différée : quelques heures après elle éclatait et le sang de français, tués à bout portant, ensanglantait le pavé de la rue de la Paix (amère ironie!) Les sicaires du gouvernement de l'hôtel-de-ville n'ont pas craint de tirer sur des citoyens désarmés, animés d'un véritable esprit de modération et de conciliation.

Les cris "aux armes!" ont retenti sur toutes les voies publiques pendant que les boutiques apeurées fermaient précipitamment leurs magasins. Un instant on a pu croire que la guerre civile était définitivement déchaînée sur Paris. Elle n'est peut-être que différée.

La défense contre l'émeute triomphante s'organise. La partie saine de la population comprenant enfin les dangers qui la menace, est fermement décidée à opposer une digue à la violence. Oubliant un moment leurs griefs légitimes et l'atteinte portée aux droits et aux intérêts de la cité par une assemblée aveugle, réactionnaire, qui n'a aucune idée de la situation, les partisans sincères des institutions républicaines ont écouté la voix de leurs mandataires élus qui font appel à la conciliation, et engagent la population à se contenter momentanément des demi-mesures arrachées à l'assemblée nationale.

Néanmoins le mal s'aggrave d'heure en heure , Paris s'irrite , la réaction se démène . La main des partisans de Bonaparte est au fond de tous ces troubles. Un grand nombre de Mamelucks de l'empire sont à Paris; M. Rouher qui s'y rendait a été arrêté à Boulogne-sur-Mer. Des bruits sinistres sont mis en circulation ; l'empereur a fait passer en France , ces jours derniers, 28 millions en or, pour fomenter la discorde ; et M. de Bismark y prêterait la main .

Ce qui est positif c'est que les Prussiens ont suspendu leur mouvement d'évacuation, qu'ils se replient sur Paris, qu'ils menacent la capitale d'un nouveau bombardement. Cet incident diplomatique a été officiellement porté à la connaissance de l'Assemblée. A propos de la rupture du télégraphe de Pantin par les insurgés le commandant des troupes allemandes a exprimé au gouvernement de vives appréhensions sur l'exécution du traité de paix et a annoncé formellement que l'état d'anarchie de Paris serait de nature s'il se prolongeait, à amener une reprise des hostilités.

Ce qui est positif encore , c'est l'arrestation momentanée de M.Clémenceau, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, député républicain éprouvé, qui s'est vu abandonné par les bataillons de son arrondissement. C'est là un des faits les plus significatifs de la situation. C'est un désarroi complet; la situation est tendue à l'extrême ; impossible de voir une solution.

A Versailles même désarroi. L'Assemblée semble n'avoir aucune idée des dangers qui la menacent. Alors qu'elle devait apporter un prompt remède au mal, elle tempore , elle prête l'oreille aux adjurations des députés de la Seine aux justes réclamations de la population, elle semble défier Paris en ébullition et

au lieu d'adopter la proposition relative aux promptes élections d'un Conseil municipal parisien, elle préfère approuver le centre-projet de M. Picard , concernant les élections municipales de la France. C'est vouloir jeter de l'huile sur le feu.

Les hommes de l'Hôtel-de-Ville semblent de leur côté complètement grisés par leur succès. On dirait qu'ils veulent gouverner par la terreur. Les arrestations arbitraires continuent, les perquisitions à domicile se multiplient, ils menacent la liberté de la pensée et la situation faite à la presse est celle que lui fit il y a vingt ans le 2 décembre , ils méconnaissent l'autorité des maires élus , des représentants légitimes du département; ils s'insurgent et attaquent violemment la représentation nationale . En un mot, c'est l'anarchie qui commence . C'est la guerre civile se compliquant de la reprise des hostilités prussiennes.

Le général Cluseret, qui pendant la guerre, s'est réfugié à l'autre extrémité de la France est nommé ministre de la guerre ; le général Cremer, brave dans l'armée de l'Est mais qui entâche son passé, s'est chargé du commandement supérieur des forts et de l'enceinte fortifiée. Tous les forts de la rive gauche depuis celui d'Ivry sauf le Mont-Valérien sont occupés par les insurgés. Des ouvriers travaillent à la redoute de Châtillon destinée à menacer la route de Versailles.

Faute d'argent, le comité fédératif, commence à faire des réquisitions à la Banque de France et chez les principaux banquiers; elle délivre des bons de vivres à toucher chez les marchands. Outre les ministères, les administrations et les manutentions sont occupées par les fédérés.

Les journaux vous apporteront les tristes détails de la journée d'hier. Ils sont plus complets que ceux que je pourrais vous donner et que ne le comportent les limites d'une lettre . Je me bornerai à signaler le nom des principales victimes : MM. Raphael Félix, directeur de la Porte-Saint-Martin, Hottinguer, banquier, Giraud, agent de change , Baude ingénieur des ponts-et-chaussées ; parmi les blessés grièvement. MM. Henri de Pène , rédacteur en chef du *Paris-Journal*, et Gaston Jollivet, rédacteur du *Gaulois*.

A la nouvelle des sanglants évènements de la rue de la Paix, la Bourse a fermé ses portes, nous n'avons donc ni cote ni renseignement financier.

Les élections communales qui devaient avoir lieu le 22 puis le 23 ont été renvoyées à dimanche prochain par ordre du comité central. C'est un léger répit. Nul doute que ces élections ne donnent lieu à des collisions sanglantes. Etant donnée l'effervescence des esprits, point n'est besoin d'être prophète pour prévoir cette funeste éventualité , à laquelle on se prépare déjà par des rixes et des coups.

On annonce une grande revue à Versailles où les forces affluent de toutes parts. Les divers renseignements qui me parviennent de tous côtés me confirment dans l'opinion que l'Assemblée ne peut compter sur le concours que d'une partie de l'armée .

---

### Nouvelles diverses

M. Rouher .

M. Rouher, arrêté à Boulogne, n'a point été incarcéré ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux . L'ex-vice-empereur est seulement gardé à vue à l'hôtel Bristol, où habitent Mme et Mlle Rouher.

### *La Situation.*

Le journal napoléonien délire de plus en plus sous la plume de M. Hugelmann : Au secours, Sire ! Au secours, Madame ! Au secours énergique adulte qui aimez tant l'audace ! La France vous attend !

En parlant ainsi de l'énergie de l'adulte, M. Hugelmann veut faire sans doute allusion à cette magnifique bataille de Saarbruck, durant laquelle les balles venaient mourir aux pieds du jeune Louis ! Quant à l'attente de la France, nous croyons pouvoir assurer à M. l'ex-rédacteur du *Journal Jaune Parisien*, que cette attente serait tout à fait trompée , si l'homme de Sedan reparaissait jamais aux Tuileries.

M. Hugelmann en sera pour ses frais de dityrambe, et Napoléon pour l'argent à l'aide duquel il s'efforce de faire durer l'insurrection de Montmartre . Il est vrai qu'il nous a assez pris de millions pour être à même de se payer ce luxe .

### *Les victimes.*

Parmi les victimes de la lâche et odieuse fusillade de la place Vendôme , dont les insurgés se sont rendus coupables contre une manifestation pacifique, composée de citoyens tous désarmés, on cite les noms de Henri de Pêne , rédacteur en chef de *Paris-Journal*, et de Gaston Jollivet, dont nous avons publié, dans l'un de nos derniers numéros, une charmante poésie dédiée aux mobiles bretons.

Les blessures de nos deux confrères, quoique graves, ne mettent pas, espère-t-on, leurs jours en danger.

*Quelques inscriptions.*

Nous empruntons quelques inscriptions à *Paris-Journal*, dont les reporters courent la ville de Paris en tous sens.

Sur le piédestal de la statue du maréchal Moncey, on lit ces mots tracés au crayon :

*A mort Grandperret, l'assassin de notre frère noir !*

Un placard est ainsi conçu :

*Lâcheté du commandant Poulet, du 22è, qui a laissé prendre les canons de la garde nationale qui lui avaient été confiés.*

*Vive à jamais la République !*

Sur un autre placard :

*Vive les marins, nos frères !*

A la craie :

*A mort les riches!*

On voit placardé, sur une des portes de l'hôtel-de-ville, l'affiche suivante :

*République française .*

*Liberté. — Egalité. — Fraternité. — Justice.*

**Mort aux voleurs.**

*Tout individu pris en flagrant délit de vol sera immédiatement fusillé.*

Rue d'Anjou-Saint-Honoré, à la mairie, on lit une affiche, avec lettres majuscules, ainsi conçue :

**ça ira**

*Du pain ! et le régime de 93!*

*Tous les citoyens doivent dénoncer les suspects, et justice sera faite.*

C'est précisément là ce que nous espérons; justice sera faite.

*Le général Lecomte .*

Le général Lecomte était l'un des plus jeunes généraux . Au début de la guerre , il était nommé colonel et venait commander en second l'école de la Flèche. Il joignait à une bravoure incomparable une science profonde sur la littérature ancienne et sur la numismatique . C'était l'un de nos plus ardents, plus intelligents collectionneurs de livres rares. Rien n'égalait son désintéressement. Il y a quelques mois à peine , après Champigny , voulant faire décorer l'un de ses officiers d'ordonnance qui l'avait, du reste bien mérité , et ne voulant pas outrepasser le nombre des propositions déjà faites, il fit retirer la sienne qui le nommait grand officier. Il resta commandeur, mais son officior d'ordonnance fut chevalier.

*Versailles.*

Versailles, dont on parle tant aujourd'hui, n'était qu'un village au milieu des bois, sous Louis XIII le roi fit construire le petit château

en brique que l'on voit encore comme encadré dans le grand palais actuel : c'était son rendez-vous de chasse . Vinrent après Louis XIII, Louis XIV, son fils, le roi soleil, qui maintint en France l'autorité à une puissante hauteur. Alors, vers la fin du dix-septième siècle s'éleva l'immense palais de Versailles, avec le concours d'un monde d'artistes restés sans pairs: c'étaient Mansard, l'architecte ; Lenôtre, jardinier; Charles Lebrun et Mingard, peintres; les Coyzevox, les Pujet, sculpteurs, et cent autres.

Le théâtre fut décoré sous Louis XV par l'architecte Gabriel, qui a construit a plus monumentale partie de Bordeaux , l'Ecole militaire , le ministère de la marine , le Garde-meubles, la place de la Concorde , etc.

#### *La ligue anti-monarchique.*

La ligue anti-monarchique , dans sa séance du 21 mars, a pris à l'unanimité la résolution suivante :

La ligue anti-monarchique, fidèle aux principes républicains et adhérant complètement au manifeste des députés, maires et adjoints de Paris, engage tous les citoyens de la grande cité, sincèrement républicains, à ne tenir aucun compte des décisions prises et des convocations faites par des pouvoirs, quels qu'ils soient, n'émanant pas du suffrage universel. Dr Macé, président. — Laurent Coppens et Jacques Grégoire , vice-présidents, et Joseph Crocé Spinelli, secrétaire .

#### *La Presse et Montmartre .*

On sait que le comité a intimé à M. Dubuisson l'ordre de cesser d'imprimer le *Figaro* ; mais les gouvernants de l'heure présente ne s'en tiennent pas là : ils ont enjoint au même M. Dubuisson d'avoir à prêter ses presses au journal la *Commune*, de Félix Pyat.

Voilà ce qu'on appelle à l'Hôtel-de-Ville *la liberté de l'imprimerie*.

Quand finira cette odieuse mascarade?

*Les Bons au porteur .*

Le comité des insurgés a déjà épuisé les fonds de caisse trouvés, par ses agents, dans les administrations publiques, et il est réduit à émettre des bons qui sont présentés non seulement à Montmartre , mais dans tous les quartiers de Paris.

*Condamnations sommaires.*

Les colonels Langlois, Schœlcher et l'amiral Saisset ont été condamnés à mort, par contumace , dans la journée du 22 par les membre du comité central.

Espérons bien que ces fous ne pourront pas exécuter leurs sentences.

**Louis Ulbach** . M. Ulbach, rédacteur en chef de la *Cloche*, ancien secrétaire de la commission des barricades, que présidait M. Rochefort, a été arrêté hier à Auteuil et conduit à pied à l'hôtel-de-ville entre quatre gardes nationaux , uniquement parce qu'il voulait aller à Versailles. (*Gazette de France*)

### *Le Charivari.*

Au milieu des actes de violence matérielle et morale, il n'y a ni dignité ni sécurité pour les libres discussions de la presse.

*Le Charivari* déclare qu'il préfère suspendre sa publication momentanément pour la reprendre bientôt dans les conditions normales dont la République assurera le retour.

### *L'appel à la province .*

Le projet de loi appelant au secours du gouvernement et de l'Assemblée nationale les bataillons de volontaires de province a été voté par 433 voix contre 79.

### *Le général Cluseret.*

Le général Cluseret est installé au ministère de la guerre . Il est arrivé à Paris le jour-même où l'insurrection triomphait.

### *Pugilat au Comité .*

Dans une discussion avec un de ses collègues du Comité , M. Ch. Lullier a lancé une chaise à la tête de son contradicteur. Le général Lullier a été destitué des fonctions de commandant des gardes nationaux .

### *Les dissidents fatigués.*

Plus de 500 gardes nationaux dissidents ont été désarmés dans la journée du 23 par les bataillons du 2<sup>e</sup> arrondissement. La plupart se sont rendus sans la moindre résistance ; beaucoup même sont venus se constituer prisonniers de leur plein gré . Ils avouaient que le service du comité central commençait à leur paraître peu digne d'envie .

### *Progrès de l'ordre .*

On remarque , parmi les gardes nationaux réunis place de la Bourse , un certain nombre de zouaves qui sont venus spontanément se ranger sous la bannière de l'ordre .

Les élèves de l'Ecole polytechnique sont venus également se joindre aux défenseurs du 11<sup>e</sup> arrondissement.

### *Les Tuileries.*

Les émeutiers occupent le château et le jardin des Tuileries, dont ils ont soigneusement fermé toutes les portes.

### *Crémer et Versailles.*

Le général Crémer serait, dit *la Liberté*, appelé à Versailles pour passer en conseil de guerre . En cas de non-comparution , il sera jugé par contumace .

### *Aimable facétie.*

Le *Journal officiel* de MM.Assi et consorts contient la plaisante décision qui suit :

Par suite de la désertion générale des employés du gouvernement, les services publics sont complètement désorganisés.

Tous les employés des administrations publiques qui, à partir du 25 de ce mois, n'auront pas repris leurs occupations habituelles, seront irrémisiblement destitués.

Ces messieurs de Montmartre ont oublié de dire pour combien de jours.

*La Banque de France .*

La Banque est restée fermée pendant toute la journée du 23. On a commencé à la créneler. Elle est gardée par les 10<sup>e</sup> et 228<sup>e</sup> bataillons.

*Refus de service .*

Le 32<sup>e</sup> bataillon de Montmartre , commandé le 23 pour prendre du service, a refusé d'obéir aux ordres du comité .

*Le Comité et les Journalistes.*

La dernière décision que nous connaissons du Comité Montmartricien est celle-ci :

Arrestation et mise en accusation de tous les journalistes coupables d'avoir poussé à la révolte et au mépris de la souveraineté populaire.

Cela sent son empire d'une lieue.

Décidément il doit y avoir des transfuges bonapartistes dans le sein même du Comité .(Omnès).

---

### **Comité Central.**

Le *Journal officiel* de Paris-Montmartre , contient ce matin les documents suivants:

Citoyens,

Le Comité central a reçu du quartier général prussien , la dépêche suivante :

Commandement en Chef du 3<sup>e</sup> Corps d'Armée.

Quartier général de Compiègne ,

le 21 mars 1871.

*Au Commandant actuel de Paris.*

Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du Nord et de l'Est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine , ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive tant que les évènements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix.

Mais dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité , la ville de Paris serait traitée en ennemie.

Pour le Commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps des armées impériales,

Le Chef du quartier général. Signé : *Von Schlotheim*

Major général.

**Le délégué du Comité central aux relations extérieures a répondu :**

Paris, le 22 mars 1871.

*Au commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps des armées impériales prussiennes.*

Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votée par l'Assemblée de Bordeaux.

Le Comité central

et son délégué aux affaires extérieures.

---

## Manifestation et Fusillade de la Place Vendôme .

*Paris-Journal* donne les détails suivants du déplorable événement qui s'est produit à Paris :

A une heure, une foule nombreuse se pressait place du Nouvel-Opéra , où s'étaient donné rendez-vous les amis de l'ordre. Tout le monde était sans armes ; des rubans bleus furent distribués en signe de ralliement. Sur une petite affiche, hissée au bout d'une canne, se lisaient ces mots : « *Ligue des amis de l'ordre. Vive l'Assemblée! Vive la République!* » A deux heures, un drapeau tricolore fut apporté par un bataillon de la garde nationale toujours sans armes. On se rallia autour de ce drapeau.

Malheureusement la colonne, au lieu de défiler sur les boulevards, voulut se rendre rue de Rivoli, et s'engagea dans la rue de la Paix , pressée, compacte, nombreuse.

La compagnie dissidente qui gardait cette rue au nom du comité ne fit pas trop de résistance , et les officiers rentrèrent leurs sabres, les soldats remirent leurs baïonnettes au fourreau.

— Nous sommes tous frères ! crie la foule ; pas de sang, nous venons à vous sans armes!

Cependant, place Vendôme, on bat le rappel, des bataillons se mettent en mouvement, un moment d'hésitation se produit dans la manifestation ; une grande partie s'arrêtent incertains, et donnent le temps aux dissidents de se ranger en bataille.

Encore une fois, la mollesse des conservateurs peut prendre sa part de responsabilité dans les meurtres qui suivirent.

Cinq ou six cents personnes seulement se portent en avant ; un petit groupe les précède d'une vingtaine de pas. Parmi eux était notre rédacteur en chef, M. de Pène.

Les gardes du Comité, enhardis par l'hésitation de la foule, croisent la baïonnette, un de leurs capitaines, brandissant son sabre, les excite.

Dix minutes s'écoulaient en pourparlers.

— Rentrez chez vous, dans votre arrondissement, nous n'irons pas vous inquiéter, mais laissez-nous libres chez nous, disent les manifestants. *Vive la République ! Vive la liberté pour tous !*

M. de Pène parlemente avec les insurgés, mais il est bientôt reconnu, on se le montre mutuellement.

L'homme au lorgnon, c'est de Pène, le réactionnaire...

Cependant, un jeune lieutenant de la garde nationale, portant à la boutonnière le ruban bleu, s'indigne de l'inertie de la foule.

Avancez donc ! crie-t-il. Conservateurs, serez-vous toujours les mêmes ?

Plusieurs groupes se mettent en branle. Pendant ce temps, l'amiral Saisset, tenant un drapeau tricolore, était entouré place de l'Opéra.

— Vive Saisset ! crie la foule. Vive l'Assemblée ! Vive la République !

— Silence ! crie-t-on, laissez parler l'amiral.

M. Saisset prend la parole :

J'arrive de Versailles, M. Thiers...

A ces mots, un feu de peloton se fait entendre. Il avait été, dit-on, précédé d'une apparence de sommation. La foule fuit par la rue de la Paix, par les rues latérales. Mais eux, ils tirent toujours. Un sifflement strident comme celui d'une mitrailleuse couvre un instant les cris des blessés.

La rue de la Paix était vide, ils s'embusquèrent aux rues voisines.

Au coin de la rue des Capucines, un garde, probablement un tireur renommé, recevait des fusils tout chargés des mains de ses camarades. C'est sans doute celui-là qui a blessé M. de Pène, qui s'éloignait dans la rue des Capucines.

Il y a eu plusieurs morts et de nombreux blessés. Un plus grand nombre de victimes aurait pu être fait aisément parmi cette multitude désarmée, si plusieurs gardes, honteux du rôle qu'on leur faisait jouer, n'avaient pas tiré en l'air.

Tous malheureusement n'eurent pas le même courage ; mais ceux-là, nous aimons à le croire, étaient de ceux que de nombreuses libations avaient égarés, ou bien encore ils faisaient partie de ce ramassis de lignards et de chasseurs indisciplinés, de francs-tireurs à la plume noire, de misérables costumés en garibaldiens qu'on voyait tituber au milieu de la place.

Dans la rue Neuve-Saint-Augustin gisaient douze cadavres ; dans la rue de la Paix, un lignard, qui jusqu'au dernier moment avait tenu fièrement le drapeau tricolore, était tombé à côté d'un vieillard qui avait la tête fracassée, et d'une pauvre cantinière.

Les blessés, en fuyant, laissaient dans les rues latérales de nombreuses traces de sang.

Parmi les blessés on compte M. Henry de Pène , que les massacreurs s'étaient désigné comme réactionnaire.

M. Otto Hottinguer, un des régents de la Banque, qui s'était arrêté pour ramasser un blessé, en agitant son mouchoir en signe de paix, a été frappé de deux balles.

M. Gaston Jolivet a eu le bras gauche fracassé.

M. Bellanger, propriétaire du oafé de la Porte-Saint-Martin, et tout nouvellement marié, a été frappé d'une balle au coeur et d'une autre dans le poumon.

M. Dehersin a été frappé d'une balle à la région du crâne.

M. Barle, lieutenant de la garde nationale a reçu une balle dans le ventre.

Parmi les blessés, on cite encore deux mobiles de la Seine et un habitant de la rue Martel.

M. Miet, caissier, rue Neuve-Bossuet, a succombé à ses blessures.

C'est à tort que l'on a parlé de M. Raphaël Félix. Le directeur de la Porte-Saint-Martin est sain et sauf.

Il en est de même, croyons-nous, pour M. Georges Cadoudal.

C'est le 80<sup>e</sup> bataillon qui a fait feu place Vendôme, après qu'un coup du fusil eut été tiré en l'air du milieu de la place.

Un capitaine qui commandait le feu aurait été enlevé par un robuste gaillard de la halle et conduit à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Le médecin du bataillon brandissait avec fureur un sabre en guise de lancette.

En revanche, lorsqu'un docteur, portant le brassard des ambulances, s'est présenté pour ramasser les blessés, le commandant du 80<sup>e</sup> lui a crié : « Fout...-nous le camp, on n'a pas besoin de vous... »

Quelques instants après la fusillade, M. Lissagaray s'est dirigé vers la place Vendôme porteur d'un permis du comité...

Cet horrible forfait jette la consternation dans la ville. Un citoyen, décoré de la Légion d'honneur, qui a reçu le drapeau des mains du général Saisset parcourt les boulevards précédé d'un officier de la garde nationale et d'un capitaine des élaieurs Franchetti. Les cris : « Aux armes ! aux armes ! » retentissent de toutes parts, et un grand nombre de gardes nationaux vont se réunir place de la Bourse,

Partout les cafés et les boutiques se ferment, des groupes se forment. L'indignation est générale.

Une seconde manifestation parcourt les boulevards.

A la hauteur de la rue Drouot, et sans aucune provocation, un projectile de fort calibre : lancé par une arme *n'ayant produit aucune détonation* vient frapper verticalement le garde Leroy, du 110<sup>e</sup> bataillon, traversant la visière du képi, écorchant la lèvre supérieure et déchirant la jambe droite.

*Cette fois la colère est à son comble. Qu'apportera la nuit ?*

*L'Electeur du Finistère, 25 mars 1871*

---

## 2. Situation rapportée le 25 avril 1871

**Brest, 25 Avril 1871 .**

### *Dépêches télégraphiques*

Chef du Pouvoir exécutif

*Aux Préfets, Sous-Préfets, Généraux commandant les divisions et subdivisions militaires , Procureurs généraux et Procureurs de la République, et toutes les Autorités civiles et militaires.*

Versailles, ce 24 avril, 9 h. soir.

Les jours écoulés viennent de se passer en travaux du génie et en concentration de troupes. Les corps formés à Cherbourg, Cambrai, Auxerre, avec les prisonniers revenus d'Allemagne, sont venus prendre position à Versailles et y ont été remarqués par leur tenue à la fois sévère et ferme.

On reconnaît, parmi eux, les vaillants soldats de Gravelotte qui , en tombant un contre deux, ont livré sans fléchir l'une des plus grandes batailles du siècle. Ils forment deux corps séparés sous les généraux Douai et Clinchant.

C'est autour de Bagnaux que se sont passés les combats de ces deux derniers jours.

Avant-hier, les insurgés avertis qu' on avait barricadé Bagneux, ont attaqué ce village, d'abord avec 200 hommes qui ont été mis en déroute , puis avec une seconde colonne d'un millier d'hommes et une pièce de canon . La petite garnison composée de deux compagnies du 46è a attendu les insurgés à cent mètres et les a mis en fuite par un feu meurtrier. La route est restée jonchée de leurs morts. Aujourd'hui ils ont voulu recommencer et se sont avancés précédés par une avant-garde aux ordres d'un sergent, les tirailleurs du 7è habilement embusqués, ont reçu cette avant-garde à bout portant et l'ont détruite.

Le sergent et ses hommes ont été tués.

Le hideux drapeau rouge et celui qui le portait sont entre nos mains.

Ces petits combats, qui avaient pour but de troubler nos travaux, n'ont point atteint leur but, car ces travaux sont achevés, et les opérations actives vont bientôt commencer.

A. Thiers.

Pour copie conforme : Le Sous-Préfet, H. Caurant.

### **LES TROIS POLITIQUES .**

Trois politiques peuvent être suivies pour rétablir l'ordre à Paris.

**Quelle est la première ?** . Etre conciliant vis-à-vis de l'émeute, reconnaître ses envoyés, ouvrir avec elle des négociations, sanctionner ses actes, affecter de croire qu'il y a eu équivoque pour ménager les amours-propres, rentrer au milieu d'ennemis encore armés, et laisser subsister le foyer des agitations dans l'espérance de rétablir le calme : c'est la politique conseillée par les journaux qui

se rédigent encore à Paris, et cela est naturel puisqu'ils parlent sous la menace d'une double mort, celle de la feuille et celle de l'écrivain; c'est la politique que voudraient voir adopter les Parisiens, et cela se conçoit de gens qu'on emmène malgré eux au combat, qui sont forcés de recevoir en échange de leurs marchandises le papier de la Commune, et qui doivent cacher leur argent et leur mobilier.

Mais il faut envisager les choses, non au point de vue particulier d'une ville à sauvegarder des malheurs qu'elle-même s'est attirés, mais au point de vue plus général de la France à rassurer, à guérir et à rendre solvable. Les insurgés trouveraient un encouragement dans les concessions et ne verraient que de la crainte dans la générosité. Jouer au soldat, toucher une solde pour boire, chanter et dormir au soleil; avoir le droit d'insolence, le pouvoir de persécution être la justice et la police, la police surtout: humilier sous un niveau brutal toutes les supériorités: détruire sous prétexte de service militaire la propriété d'autrui, tel est depuis le mois de septembre l'heureux sort de maint garde national parisien. Ce lazzaronisme politique a gâté pour longtemps la partie laborieuse et économe de la population pauvre, et cette perversion du sens moral est encore rendue plus redoutable par l'agglomération ouvrière qu'ont amenée sous l'empire les grands travaux de Paris, et qui est aujourd'hui hors de proportion avec les besoins et les ressources de la ville et des particuliers. Le mal en est venu à ce point que toute politique qui tendrait à le pallier au lieu de le guérir serait une extrême imprudence et pourrait passer pour une sorte de complicité.

**La seconde politique qui est aussi cruelle que la première est dangereuse.** Ce que veulent les ennemis de la Capitale, ce n'est rien moins que son anéantissement, et pour un peu ils iraient dans leur fureur jusqu'à demander qu'on laisse passer la charrue sur la place où

s'élève la première ville du monde . Non seulement ils exigent que le foyer d'activité politique soit déplacé, que les grandes administrations et les corps délibérants soient installés à l'abri des coups de main de la rue et de la caserne ; mais ils envisagent avec une sauvage satisfaction la perspective de ces luttes sanglantes, acharnées où, à chaque rue , à chaque maison, il faut ouvrir la brèche et donner l'assaut, et où les horreurs du siège de Sarragosse se doublent des vengeances implacables des guerres civiles. Ils voient dans les événements actuels une *bonne* occasion d'en finir avec la ville des révolutions et du socialisme , et de lui faire de si profondes blessures qu'elle ne puisse s'en relever avant que la France ait recommencé à vivre en tirant d'un autre centre l'initiative et le mouvement. Avec sa population émigrée , ses quartiers en ruines, ses monuments mutilés, son commerce anéanti, son crédit disparu, sa presse dispersée, sa direction méconnue , son titre de capitale transporté à une autre ville, Paris ne serait dès-lors que la plus corrompue et la plus surveillée des villes de province. L'orgueil coupable des Parisiens supprimant la France pour tout absorber en eux-mêmes, décider seuls des destinées du pays, et se mettre en opposition déclarée avec le sentiment général des provinces, trouverait ainsi un châtement tardif mais exagéré dans une réaction aveugle des départements voulant effacer en un jour l'histoire de dix siècles, et confondant dans une même colère et les prétentions exorbitantes de la Capitale, et les principes démocratiques, les idées de liberté dont Paris, au milieu de ses folies et de ses crimes, a eu l'honneur d'être souvent l'initiateur et parfois le martyr.

Cette politique de compression immédiate et sans pitié nous répugne , non seulement parce qu'elle est rouge de sang, mais parce qu'elle est grosse de despotisme. La province n'écraserait la capitale qu'en se donnant un maître , comme le cheval de la fable ne se vengea du cerf

qu'en se laissant monter par l'homme . Souvenons-nous seulement. La dissolution brusque des Ateliers nationaux nous a valu , en 1848, les journées de Juin, et la vigueur de la répression militaire nous a coûté la liberté. De la dictature républicaine de Cavaignac nous sommes tombés bientôt dans la dictature césarienne de Bonaparte, et la plaie s'est élargie par le remède même qu'on y a appliqué. Il n'est pas prudent de pousser la nation affaissée déjà sous le poids de ses défaites, à peine réveillée de son assoupissement et mal guérie de la corruption impériale, à chercher de nouveau le calme trompeur que donne l'abdication entre les mains d'un chef absolu. Ce ne serait peut-être pas la tranquillité de Paris; ce serait à coup sûr la décadence irrémédiable de la France .

Arrivons donc à la **troisième politique** qui me semble être à la fois sage et humaine : Etablir autour de Paris un cordon de troupes sans cesse rétréci grâce à des succès partiels et peu coûteux ; donner le temps, aux violents de reconnaître le vide de leurs idées et l'impuissance de leur action , aux timides de trouver du courage dans l'excès même de leur frayeur; mettre les insurgés à la diète en leur évitant les horreurs de la famine ; faire sentir aux séparatistes les épines de l'isolement communal ; s'ouvrir les portes au lieu de les forcer ; obtenir de la lassitude des uns et de l'assentiment des autres un désarmement sans effusion de sang; traduire devant les juridictions ordinaires pour faits qualifiés crimes et délits par le Code pénal les chefs principaux du mouvement ; exécuter sans faiblesse les condamnations prononcées sans passion ; donner aux ouvriers et aux employés soldés dans la garde nationale un délai équitable pour trouver du travail ; les aider au besoin à quitter Paris avec leur famille: procéder à un recensement général de la population

; expulser à toujours du département de la Seine les individus ayant subi une condamnation criminelle ou correctionnelle pour faits d'improbité ; rétablir la nécessité des passe-ports à l'entrée de la Capitale ; interdire par une loi le séjour de certaines catégories rigoureusement déterminées de Français et d'étrangers; rendre Paris inoffensif en désarmant dans les départements les agents du pouvoir central ; en rendant à la province son indépendance et sa vie, en la mettant en état de résister aux volontés arbitraires d'une poignée de factieux parvenus au pouvoir par la grâce d'une émeute heureuse et d'une armée indisciplinée ; opérer des *coupes sombres* dans la hiérarchie administrative et éclaircir la tourbe de ces grands hommes incompris qui sollicitent de petites places en diminuant le nombre et les avantages des fonctions publiques. Tel est l'ensemble des mesures qui paraissent répondre aux besoins de la situation, puissent-elles être nécessaires et suffisantes. Cette politique est sage parce qu'en face d'un appel à la force il ne reste plus qu'à déployer une force supérieure ; elle est humaine , parce que c'est en réalité, épargner le sang que de savoir attendre quelques jours le succès final pour le rendre plus certain par l'accumulation de moyens d'action tellement irrésistibles, que toute résistance en soit découragée.

Ceux qui aiment les coups d'éclat, les changements à vue, les résultats instantanés ne sont pas satisfaits : « Quelle lenteur! disent-ils, quelle impuissance ! quelle timidité ! ». Ces grands politiques à petite portée qui trouvent les choses simples parce qu'ils passent à côté des difficultés sans les voir, ne comprennent pas qu'on tarde un jour de plus quand on a déjà réuni tant de soldats et de mitrailleuses. Ils ne se doutent pas, les naïfs aux airs profonds, que du sang versé se dégagent des émanations funestes à la liberté, que toute vengeance provoque des représailles, que la repression

n'est légitime et salutaire qu'autant qu'elle reste dans les limites de la justice et de l'utilité sociale, et qu'il y a, à tout prendre, moins de force d'âme dans la colère que dans la modération. Heureusement M. Thiers, traité de *gâteux*, arraché de la tribune par les *mamelucks* de l'empire, quand il laissait patriotiquement entrevoir les dangers d'une guerre entreprise sans préparation comme sans motif, M. Thiers a appris par une vieille expérience que l'homme d'État véritable ne doit se laisser détourner de sa voie ni par de vaines clameurs, ni par une passagère impopularité. Il attend sa vengeance de l'avenir et sa justification de l'histoire.

*De ces trois politiques, quelle est celle que la presse républicaine a intérêt à adopter et à soutenir ?*

C'est de la part des journaux et des candidats un calcul dangereux que de se séparer des violents pour ne pas partager leur responsabilité tout en les ménageant pour conserver leur sympathie. Qu'arrive-t-il en effet ? Les hommes d'ordre vainqueurs vous accusent de complicité, de coupable complaisance et les émeutiers vaincus ne voient en vous qu'un adversaire, celui-là même qu'ils détestent le plus, se croyant autorisés à le traiter de *renégat*. Les Républicains qui ont souci de l'avenir de la République doivent se prononcer d'autant plus nettement pour la réduction modérée mais complète et sans concession de la Commune, que leur parti sera plus vraisemblablement accusé, par des monarchistes de mauvaise foi, d'avoir encouragé la résistance de Paris. Sous la République, le Républicain honnête doit être le plus conservateur des citoyens, demander plus haut que tout le monde l'application ferme, égale et prompte de la loi, et soutenir le gouvernement tant que — sans verser inutilement une goutte de sang, sans porter atteinte à aucune liberté

nécessaire — il se borne à faire respecter les décisions souveraines du suffrage universel.

La politique dont nous parlons semble jusqu'ici être acceptée par la majorité de l'Assemblée et il faut être assez loyal pour lui en tenir compte. Rien que l'on puisse justement reprocher à l'Assemblée actuelle de ne s'être pas fait encore un tempérament parlementaire, de ne pas compter dans son sein assez d'hommes ayant le sens et l'instruction politiques, d'être le produit d'une élection hâtive, irrégulière, sans discussion préliminaire, sans garantie pour les minorités, il n'en est pas moins vrai que cette chambre est aujourd'hui le seul pouvoir régulier, le seul auquel on puisse se rattacher sans désobéir à la volonté nationale. La majorité a signé la paix : qui aujourd'hui oserait contester l'inexorable nécessité de cette humiliation ? La majorité a transporté le siège de ses délibérations de Bordeaux à Versailles : qui aujourd'hui oserait blâmer une décision qui, en rapprochant assez l'Assemblée de Paris pour permettre au pouvoir exécutif d'administrer, mettait cependant la chambre à l'abri d'une expulsion nouvelle venant s'ajouter à toutes les expulsions historiques d'Assemblées françaises ? En ce moment encore la majorité (et par là je n'entends pas la droite la plus gênante, plus impolitique, plus coupable que la gauche) la majorité favorise de son silence les sages mesures du gouvernement et vient, en votant la loi municipale, de donner à l'esprit libéral de Paris la seule satisfaction légitime à laquelle il puisse prétendre. Donc ce n'est pas la majorité jusqu'ici docile à la voix de M. Thiers qu'il faut attaquer, ce n'est pas l'autorité de l'Assemblée prise en elle-même qu'il faut ébranler : ce sont les opinions extrêmes qu'il faut combattre, c'est la gauche avancée et la droite exagérée qu'il faut réduire à l'impuissance ; c'est surtout M. Thiers qu'il faut soutenir

comme l'homme nécessaire et en ce moment sans successeur possible.

*Corentin Guyho*

Comme M. Corentin Guyho l'a lui-même reconnu en tête du premier article dont il a fait bénéficiaire *l'Electeur*, avec une même volonté d'arriver au même but, la liberté et le salut de la patrie, nous différons parfois, lui et nous, sur des détails de moyens.

Il se présente toutefois aujourd'hui une confusion possible contre laquelle nous croyons devoir prévenir nos lecteurs. Il y a une similitude de mots employés par nous deux dans des sens d'une étendue différente, et qui serait de nature à faire croire de prime abord à une opposition radicale qui est loin d'exister entre les opinions de M. Corentin Guyho et les nôtres.

Dans son étude de ce jour "*les trois politiques*" notre honorable collaborateur repousse la conciliation *vis-à-vis de l'émeute*. Dans un de nos derniers numéros, nous conseillions nous-mêmes la conciliation *vis-à-vis des Parisiens*. Ainsi rapprochées et expliquées, nos deux propositions ne sauraient plus paraître incompatibles entr'elles, et le lecteur jugera sainement de la distance exacte qui les sépare.

Nous n'admettons pas, pleinement d'accord en cela avec M. Corentin Guyho, qu'un gouvernement puisse traiter avec une émeute, ni reconnaître ses envoyés, ni encore moins sanctionner ses actes. Ce que nous demandons à Versailles, ce n'est point une transaction officielle, et nous considérerions comme un échec et une honte pour la nation et pour le droit, que M. Thiers, le chef du pouvoir exécutif français, en fût réduit à ouvrir des négociations avec le Polonais Dombrowski. Mais nous croyons qu'il serait d'une sage et bienfaisante politique que le gouvernement laissât agir les neutres intermédiaires

qui, n'ayant d'autre titre que leur patriotisme , ne compromettraient en rien, quoi qu'il arrive, le prestige de l'autorité. Nous voudrions que, mettant de côté son exclusivisme et son orgueil dangereux dans les circonstances présentes, l'assemblée ne vînt pas encore, comme elle l'a fait déjà, fermer la porte à toute tentative de pacification.

Nous sommes de ceux qui , dans les moments de crise, préfèrent une bonne politique aux plus belles théories.

A côté de l'émeute elle-même qui n'a droit à aucune sympathie, il y a **Paris** qu'il importe de ne pas confondre avec l'émeute. Paris qui est une partie de la France , que nous voulons garder comme tel, et dont nous devons par conséquent ménager les intérêts. Isolé aujourd'hui, il souffre, le pays tout entier souffre avec lui ; et cette situation déjà horrible ne pourra que s'aggraver encore en se prolongeant. D'autre part nous savons que pour un coupable qui tombe , cent innocents sont frappés. Séparés des violents de Montmartre , au risque de n'avoir pied nulle part nous repugnerions également aux violences de Versailles. Ce que nous cherchons avant tout et désirons le plus ardemment, c'est la paix la plus prompte en même temps que la moins sanglante.

Aussi répétons-nous, conciliation, conciliation dans toutes les limites du possible !

Après viendra le jugement et l'on demandera compte , aux hommes du comité, de leur crime odieux , à la droite de la chambre , de sa folie malfaisante.

*Léon Glandut.*

---

**L'Avenir de Rennes** se prononce en ces termes au sujet des évènements de Paris.

Irrévocablement placé sur le terrain de la conciliation, nous entendons, nous voulons flétrir partout, toujours, et particulièrement en face de l'ennemi, le principe de la guerre civile.

Honte à qui peut songer à prolonger la guerre entre Français !

Désarmez ! Désarmez ! Crierons-nous avec tous les hommes de cœur, avec la plupart des villes de France , qui bientôt vont élever la voix avec ensemble, avec autorité , en faveur d'une pacification qui est le premier de nos besoins.

Cessez, à Versailles, de chercher une solution dans le sang ! Désarmez à Paris; *une constitution et la paix* : nous n'aurons point d'autre cri, d'autre programme .

---

**Au Rédacteur.**

Rochefort, le 18 avril 1871.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Merci de votre insertion et de vos critiques que j'ai étudiées avec un vif intérêt , et dont je tiendrai certes grand compte dans les détails de mon système.

Vous comprenez que pour faire tenir dans un article de journal un système entier d'élection et de gouvernement, il faut bien négliger des détails même importants.

Les femmes veuves et les filles majeures doivent, suivant moi, pouvoir déléguer leurs votes à un parent. Les enfants trouvés devraient tenir de la loi un tuteur qui voterait pour eux.

J'admettrais volontiers, pour tenir compte de nombreux avis dans ce sens, qu'à partir de 1875, il ne fût inscrit de nouveaux électeurs que sur leur demande écrite par eux-mêmes dans les bureaux de la commune.

Enfin, j'admets comme vous l'autonomie de la commune pour les affaires communales et du département pour les départementales. Ainsi j'admettrais pour les départements et les communes le droit de nommer un autre chef local que le chef nommé par l'autorité supérieure, avec répartition des fonctions dans ce cas.

Mais tout cela se rapporte à des détails ou des exceptions qui n'ont pu entrer dans mon résumé, trouvé encore trop long par bien des gens, quoiqu'il ne soit pas encore assez clair.

Du reste, le travail que vous avez inséré comprend trois idées principales parfaitement indépendantes :

*La représentation de la famille*, ou réalisation du vrai suffrage universel par l'attribution à tout électeur d'autant de bulletins qu'il a charge légale de personnes.

*Le procédé d'élection* rendant l'électeur libre en l'éclairant, et lui assurant sa représentation, par l'unité de collège, l'unité de candidat, et le double scrutin, le premier, déterminant les élus, le deuxième, le nombre d'électeurs que chacun représente.

Enfin le *procédé sériaire* assurant la compétence des électeurs (au moins pour le premier scrutin, et je le préférerais aussi pour le deuxième, quoique l'ayant sacrifié aux faits accomplis) et créant l'autorité exécutive, je puis ajouter à ces trois idées, trois détails:

- la délégation dans chaque conseil par chaque membre de ses suffrages en cas d'absence,
- l'élection annuelle,
- et le règlement des conflits.

Je crains d'être peu clair, mais je ne voudrais pas être trop long.

Chacune de ces idées peut être plus ou moins adoptée indépendamment des autres et réaliserait un progrès plus ou moins important, et je les ai exposées tantôt ensemble et tantôt séparément, mais sans grand résultat comme vous voyez. Quand je pense à l'ignorance et à l'aveuglement routiniers qui font encore accepter cet absurde scrutin de liste, je ne puis vraiment que me désespérer. C'est une loi pouvant favoriser la guerre civile qu'a faite l'Assemblée sans s'en douter.

J'ai beaucoup de travaux préparés dans le même genre que celui que vous avez bien voulu insérer, sur les impôts, l'agriculture, les travaux publics, les banques, les octrois, etc. Je les mettrai à votre disposition quand vous le désirerez, suivant qu'ils seront plus ou moins actuels; en ce moment, c'est la question du remaniement des impôts qui me paraît la plus urgente après celle de notre organisation politique pour arriver le plus tôt possible à notre libération envers l'étranger.

Veillez excuser la longueur de ma lettre et agréer de nouveau, etc.

A. Courbebaisse,

Ingénieur en chef à Rochefort-sur-Mer.

*L'Electeur* ouvre volontiers ses colonnes à M. Courbebaisse pour une étude rapide relative aux impôts et autres sources de revenus publics mentionnés par notre correspondant, qui reste juge de l'opportunité du moment où il devra faire paraître son travail.

---

## Nouvelles diverses

*La monnaie à Paris.*

La Commune fait frapper des pièces d'argent avec les métaux précieux qu'elle a réquisitionnés. Quelques pièces de cinq francs ont fait leur apparition. La face porte l'hercule appuyé sur deux femmes, comme les pièces de la première Révolution. Le revers, une couronne de chêne avec cette légende : Commune de Paris, Liberté , Egalité , Fraternité , Justice . Le module des pièces a été un peu changé , elles sont un peu plus larges et moins épaisses.

*Installation de mines.*

Plusieurs journaux annoncent qu'à Paris tous les monuments qui ont servi d'habitation aux souverains et princes ont été minés. Les maisons qui bordent la place Vendôme sont également minées. Ils ne donnent que sous réserve cette nouvelle qui malheureusement peut être vraie .

*M. Ranc.*

On assure que malgré sa démission de membre de la Commune , M. Ranc n'est pas complètement brouillé avec l'insurrection. Il serait le rédacteur en chef ou tout au moins l'inspireur du *Journal officiel* des insurgés.

*Le Petit Journal .*

Des numéros du *Petit Journal*, lui-même , ont été saisis dans l'imprimerie de la rue Lafayette pour quelques passages hostiles à la Commune , signés Thomas Grim. Il serait en tous cas plus difficile à la Commune de mettre la main sur Thomas Grim qui n'est, on le sait, qu'un pseudonyme à l'usage de tous les hommes de lettres qui veulent se charger des premières colonnes de la feuille de M. Millaud.

*La colonne Vendôme.*

On dit qu'un banquier américain très connu a fait déclarer à la Commune qu'il était prêt à acheter la colonne Vendôme , et à la transporter dans le Parc central à New-York .

*Le Saisisseur de journaux .*

"C'est bien décidément, dit le *Moniteur* , le sieur Pilotel, caricaturiste, qui s'était chargé volontairement et par goût des diverses saisies de journaux qui ont eu lieu ces jours-ci, et de l'arrestation de M. F. Polo."

Un caricaturiste faisant la censure de la presse, quelle mascarade !

*Le général Cluseret.*

Le général Cluseret se promenant en voiture , dans le quartier latin, a été emporté par l'attelage ; il a sauté, et il en a été quitte de sa chute pour une contusion. Une demi-douzaine de sangsues le remettra

sur pied. Il est certain qu'il y a des morts que nous aurions plus regrettées que la sienne .

*Dombrowski renié .*

M. Le comte Plater vient d'adresser aux journaux la déclaration suivante :

"La commune de Paris a nommé un Polonais commandant de place de cette ville ; je crois remplir un devoir patriotique en déclarant que les Polonais ne sont nullement solidaires de la conduite de l'un des leurs qui, en acceptant ce commandement, abusé si cruellement de l'hospitalité française; qu'ils ont également horreur du despotisme monarchique et du despotisme républicain et socialiste ; que leur sainte cause *n'a rien de commun* avec les utopies extravagantes, le terrorisme et les violences sans nom qui flétrissent l'insurrection de Paris contre un pouvoir nommé par le peuple lui-même ; que la cause polonaise est *celle de l'ordre, du droit et de la liberté* : enfin que le nouveau commandant de place de Paris n'a jamais été, comme le prétend la Commune , élu chef principal de la dernière insurrection polonaise. La vérité avant tout, à chacun la responsabilité de ses actes.

Villa Broelberg, près Zurich, 14 avril.

Comte Ladislas Plater .

*Vacances à l'Assemblée de Versailles.*

Il y a dans l'Assemblée nationale 115 sièges vacants.

Si l'on pouvait en retrancher quelques uns encore à l'extrême droite et renvoyer dans leurs foyers de Lorgeril et Consorts, les militaires n'en iraient que mieux.

### *Les Commerçants allemands.*

Les marchands de vins de l'Allemagne demandent que les prix d'entrée des vins français soient réduits de 4 thalers à 2 2/3 thalers , prix que payaient les vins avant la guerre .

### *Un peu d'astronomie .*

Nous avons oublié de dire à nos lecteurs que depuis le 20 avril à 1 heure 29 minutes du soir, le soleil a quitté le signe zodiacal du *Bélier* pour entrer dans celui du *Taureau*. On a ainsi changé de cornes sans s'en apercevoir.

### *Les mitrailleuses de la Commune .*

Les fédérés se sont plaints, en revenant du combat d'Asnières du mal que leur avaient fait les mitrailleuses et dont les troupes versaillaises étaient plus largement pourvues qu'eux. On disait même à ce propos que les mitrailleuses de la place de l'Hôtel-de-Ville avaient été dirigées sur Asnières. Ce bruit est faux. On n'avait point dégarni la place de l'Hôtel-de-Ville de son parc d'artillerie. Les mitrailleuses envoyées aux fédérés sont celles que venaient de livrer les ateliers de construction de l'avenue Trudaine .

### *Eclipse de l'officiel communier .*

L'Agence Havas annonce que le *Journal officiel* de la Commune n'a pas paru à Paris dans la journée du 23. Quel est donc ce mystère ? Les hommes de Montmartre manquent-ils de typographes, de papier, ou bien d'actes officiels?

### *Nouvelle tentative de conciliation.*

*Le Rappel* dit que la ligue de l'Union républicaine a nommé vendredi trois délégués pour tenter une dernière et décisive démarche à Versailles.

### *Emigration parisienne .*

On lit dans *L'Union libérale de Tours* ; les émigrations de Paris sur la province se continuent chaque jour, malgré les plus grandes difficultés. Un assez grand nombre d'industriels et de commerçants, originaires de notre département , que leurs affaires fixaient dans la capitale et qui sont parvenus à se soustraire aux réquisitions domiciliaires d'enrôlement pour l'armée insurrectionnelle , sont arrivés à Tours, cette semaine , après de longs détours et des marches pénibles. Leurs récits sont d'une unanimité navrante . Le désordre moral est à son comble dans la malheureuse ville de Paris. La canaille, les repris de justice , les déclassés sans espoir, y règnent seuls. La masse est passive, attérée , frappée de terreur, tandis que parmi les honnêtes gens qui seraient les plus forts, s'ils le sentaient, les plus hardis et les plus aventureux fuient comme ils peuvent !

### *La Commune au Mans.*

*L'Ordre et la Liberté*, de Caen, publie la nouvelle suivante :

Plusieurs agents de la Commune sont arrivés au Mans ces jours derniers pour tâter le terrain. A la suite de plusieurs réunions publiques, il avait été décidé qu'on se rallierait sur la grande place de la ville d'où l'on marcherait sur la mairie pour y proclamer la Commune. Ces Messieurs se prétendaient assurés du concours de 900 adhérents dévoués qui entraîneraient facilement le reste de la population. La réunion devait avoir lieu hier soir; mais, à la grande stupeur des communaux 33 fidèles seulement répondirent à l'appel ne paraissant nullement disposés du reste à tenter un coup de main : aussi les agents parisiens sont-ils revenus ce matin, déclarant que Le Mans était une ville *pourrie*, incapable de comprendre les bienfaits de la liberté .

Donc la Commune a eu le champ libre au Mans : elle a pu s'organiser en toute sécurité, et, si elle a échoué , cela tient uniquement au bon esprit de la ville.

### *Levée des hommes à Paris.*

La Commune d'ailleurs ne saurait se dégarnir de beaucoup de ses adeptes en ce moment , car la disette d'hommes, par suite de l'émigration qui continue et des prisonniers faits par les troupes de Versailles, commence à se faire sentir. Un décret du général Cluseret vient, paraît-il, d'appeler sous les drapeaux tous les hommes jusqu'à l'âge de 55 ans.

A quand les femmes ?

## La Journée du 22 Avril

### (Récit du Soir)

Un engagement important a eu lieu dans la soirée de ce jour à Asnières.

Nos travaux de défense se composent de ce côté. d'une première barricade , munie d'une pièce de 12 et de mitrailleuses, construite à la tête du pont du chemin de fer et d'une seconde barricade qui forme l'extrême limite de nos avant-postes établie sur le quai entre ce pont et le pont de bois qui a été détruit pendant la guerre.

Cette seconde barricade n'est gardée que par un poste assez faible, qui doit se replier sur la première , s'il est attaqué par des forces supérieures. A une assez grande distance de lui , sur la même rive, sont les avant-postes de la Commune . C'est de là qu'est venue l'attaque .

Un certain nombre de gardes nationaux s'étaient massés sur ce point. A la nuit tombée , ils se sont élancés contre la barricade que nos soldats ont abandonnée , suivant leurs instructions.

Le général Dombrowski , entouré de son état-major, marchait en tête de la colonne d'attaque , et nous devons lui rendre cette justice qu'il a fait montre, en cette occasion, d'une très grande bravoure. Mais cet excès de bravoure même et la présence du chef de l'expédition à la tête de ses hommes, sont une preuve que l'entrain des insurgés s'est ralenti et qu'il est devenu nécessaire de recourir aux grands moyens pour les conduire au combat.

Malgré ses efforts, le général Dombrowski n'a pas tiré grand parti de cette expédition Son succès n'a duré que quelques instants. Après avoir enlevé la barricade du quai, les insurgés se sont portés à

l'attaque de la barricade du pont du chemin de fer. Lorsqu'ils en ont été arrivés à petite distance , on a ouvert sur eux un feu de mitrailleuses des plus meurtriers, devant lequel ils ont fui en désordre.

Leurs pertes ont été tellement considérables que nonseulement ils ont abandonné la barricade qu'ils avaient prise, mais encore qu'ils se sont retirés dans leur fuite bien au-delà de leurs lignes.

La canonnade a continué ni plus ni moins intense que les jours précédents sur toute la ligne du Sud ainsi que dans l'avenue de Neuilly.

---

## **La loi sur la presse.**

Voici le texte-même de la loi sur la presse :

Article 1er. La poursuite , en matière de délits commis par la voie de la presse ou par les moyens de publication prévus par l'art. 1er de la loi du 17 mai 1819, aura lieu, à partir de la promulgation de la présente loi conformément au chapitreIII, art.16 à 23 de la loi du 27 juillet 1849, qui est remis en vigueur, sauf les restrictions suivantes :

Art. 2. Lestribunaux correctionnels continueront de connaître :

1° Délits commis contre les mœurs, par la publication, l'exposition, la distribution et la mise en vente de dessins, gravures, lithographies, peintures et emblèmes ;

2° Des délits de diffamation et d'injures publiques concernant les particuliers ;

3° Des délits d'injure verbale contre toute personne

4° Des infractions purement matérielles aux lois, décrets et règlements sur la presse.

Art. 3. En cas d'imputation contre les dépositaires ou agents de l'autorité publique , à l'occasion de faits relatifs à leurs fonctions, ou contre toute personne ayant agi dans un caractère public, à l'occasion de ces actes, la preuve de la vérité des faits diffamatoires pourra être faite devant le jury, conformément aux articles 20, 21, 22, 23, 24 et 25 de la loi du 28 mai 1819, qui sont remis en vigueur. Néanmoins, le droit de citation directe appartiendra également, dans ce cas, au ministère public. Les délais prescrits par la loi de 1819 courront à partir du jour où la citation aura été donnée , et l'affaire ne pourra être portée à l'audience avant l'expiration de ces délais.

Art. 4. L'action civile résultant des délits à l'occasion desquels la preuve est permise par l'article ci-dessus, ne pourra , sauf le cas de décès de l'auteur du fait incriminé ou d'amnistie, être poursuivie séparément de l'action publique. Dans tous les autres cas elle s'éteindra de plein droit par le seul fait de l'extinction de cette action.

Art. 5. L'opposition à l'arrêt par défaut sera recevable jusqu'à l'exécution de cet arrêt, ou jusqu'à ce qu'il résulte d'un acte

d'huissier que le condamné a eu personnellement connaissance de l'arrêt depuis trois jours au moins.

Art.6. Sont abrogées toutes les dispositions contraires aux articles cités dans l'Art. 1er contenues dans tous les actes législatifs postérieurs notamment, dans le décret du 17 février 1852 et la loi du 11 mars 1868.

---

## **Les propositions des chefs de l'insurrection parisienne**

Enhardis par les idées de conciliation que les derniers sentiments d'humanité ont fait naître ces jours-ci, les chefs de l'insurrection ont formulé les conditions auxquelles ils sont disposés à traiter.

Nous donnons cette pièce curieuse , parce que sa lecture seule pourra montrer son véritable caractère anti-national.

Il est à remarquer en effet que les mots de *France* et de *Français* y sont constamment opposés à celui de *Commune*. Pour un général à titre américain comme M.Cluseret et pour un polonais comme M. Dombrowski on conçoit que la France soit une ennemie. Ils ne veulent pas plus des Français que du drapeau tricolore.

Ce fait seul peut montrer quels intérêts ils servent et à quelle pensée ils obéissent :

L'article 2 est amusant en ce qu'il dit : Vous resterez en paix avec nous; mais nous continuerons à vous faire la guerre , ou , en d'autres

termes, nous nous réservons de propager l'idée communale, et vous vous interdirez d'entraver cette propagande.

Cette lugubre plaisanterie ne mériterait pas même une mention si elle ne permettait de constater, comme nous l'avons dit, que c'est bien la France et le nom français que ces étrangers veulent tuer. L'article 13 ne laisse aucun doute à ce sujet.

Nous qui, dès le 17 mars, avons publié le programme de PARIS VILLE LIBRE, voici le traité que nous proposons à nos concitoyens et au pays.

Art. 1er. — Paris est désormais ville libre.

Le gouvernement français reconnaît la légitimité de la révolution communale accomplie le 18 mars 1871. Il renonce, pour l'avenir à toute ingérence de pouvoir dans cette ville, et, pour le présent, à toute recherche des faits résultant de cette Révolution.

Art. 2. - Le territoire de Paris comprend le département de la Seine, moins les communes de ce département qui refuseraient, à la majorité des voix, de jouir de franchises communales. Ce territoire peut s'augmenter de toutes les communes des départements limitrophes qui i déclareraient vouloir se fédérer avec la commune de Paris et jouir de ses avantages.

La Commune de Paris s'interdit toute provocation insurrectionnelle dans le reste de la France, se réserve de propager l'idée communale, par l'exemple et les ressources de la publicité. Le gouvernement, de son côté, s'interdit d'entraver cette propogande; il s'engage à reconnaître l'autonomie des communes qui la réclameront et se fédéreront avec la commune de Paris.

Art.3. — Paris et les communes fédérées restent *villes françaises* aux conditions qui sont indiquées dans le présent traité.

Paris paye sa part dans les frais généraux de la France, mais seulement en ce qui concerne l'armement des forteresses, les dépenses pour voies ferrées, routières ou navigables, l'enseignement, la marine, les travaux publics, mais il ne prend aucune part au budget de l'intérieur, des finances, des cultes, et à la fraction afférente à l'armée permanente.

Il fournit, en temps de guerre, un contingent de garde nationale mobilisée, organisée à cet effet et munie de son artillerie.

Art.4 — Paris envoie des remplaçants aux assemblées législatives. Il en accepte les délibérations et les vœux dans la mesure où ils ne seraient pas en contradiction avec la Constitution communale.

Il accepte les principes généraux du Code civil sous réserve d'en modifier les articles selon les intérêts, les besoins exprimés par le suffrage.

Art. .5. — Paris s'administre et se gouverne suivant le régime communal, *sans aucune immixtion du gouvernement français*. Il élit ses fonctionnaires et magistrats de tous ordres. Il dispose seul son budget. Il n'a d'autre armée que la garde nationale, chargée de la défense et de la police urbaines.

Art. 6. — Toute armée permanente étant un danger pour la cité, il ne pourra être établi par le *gouvernement de la France*, ni camp ni garnison dans un rayon de vingt-cinq lieues autour de la ville ou de la Fédération parisienne, sauf le cas de guerre nationale. Dans ce cas le gouvernement devra s'entendre avec la commune de Paris pour déroger à cette condition.

Art. 7 — Paris participant pour sa cote-part aux frais généraux, ne peut y participer doublement en payant les impôts douaniers. En conséquence les marchandises venant de l'étranger à destination de Paris, traverseront la France en franchise, et ne payeront que l'impôt fixé par la commune.

Art. 8. — Le *gouvernement français* n'apportera aucune entrave au fonctionnement des établissements de crédit qui pourront être fondés et garantis par la ville de Paris, et il n'entravera point la circulation des billets émis par eux.

Art. 9. — .....

Art. 10. — Paris étant ville libre, et se gouvernant lui-même, il n'y a pas lieu à déterminer dans le présent traité la Constitution communale. Le *Gouvernement français* ne s'immiscera en aucune façon dans cette Constitution, de la ville de Paris ou de la Fédération parisienne, Il sera représenté près la commune par un délégué.

Art. 11. — Paris accepte les conditions du traité de paix intervenu entre la France et la Prusse et s'engage à respecter et à entrer pour sa cote-part dans l'indemnité convenue.

Art. 12. — Le *gouvernement français* payera une part que fixeront les délégués et ceux de la Commune de Paris dans les frais de guerre résultant du siège et ceux résultant du conflit survenu le 18 mars, et terminé par ce traité.

Art. 13 — Convenu de bonne foi. dans l'intérêt, pour l'honneur et la sécurité de Paris, de la France et de l'Europe, le présent traité, que les deux parties contractantes s'engagent à respecter fidèlement, sera communiqué aux gouvernements et républiques amis, que les signataires espèrent voir bientôt former une fédération pacifique

d'Etats-Unis et sous la sauvegarde desquels se place la Commune de Paris.

---

## **Situation rapportée le 30 mai 1871**

*Dépêches télégraphiques*

**Chef du Pouvoir exécutif,**

*Aux Préfets, Sous-Préfets, Généraux commandant les Divisions et Subdivisions militaires, Procureurs généraux, Procureurs de la République et toutes les Autorités civiles et militaires.*

Versailles, le 27 mai, 7h. 15 m soir

Nos troupes n'ont pas cessé de suivre l'insurrection pied à pied , enlevant chaque jour les positions les plus importantes de la capitale , et lui faisant des prisonniers qui s'élèvent jusqu'ici à **vingt cinq mille**, sans compter un nombre considérable de morts et de blessés.

Dans cette marche , sagement calculée, nos généraux et leurs illustres chefs ont voulu ménager nos braves soldats, qui n'auraient demandé qu'à enlever au pas de course les obstacles qui leur étaient opposés. Tandis qu'au dehors de l'enceinte, notre principal officier de cavalerie , le général Dubarrail prenait, avec des troupes à cheval , les forts de Montrouge, de Bicêtre , d'Ivry , et , qu'au dedans, le corps de Cissey exécutait les belles opérations qui nous ont procuré toute la rive gauche, le général Vinoy suivant le cours de la Seine s'est porté vers la place de la Bastille hérissée de retranchements

formidables, et enlevé cette position avec la division Vergé , puis avec les divisions Bruat et Faron , s'est emparé du faubourg Saint-Antoine jusqu' à la place du Trône .

Il ne faut pas oublier dans cette opération le concours efficace et brillant que notre flottille a donné aux troupes du généra Vinoy. Ces troupes ont, aujourd'hui-même , enlevé une forte barricade au coin de l'avenue Philippe -Auguste et de la rue de Montreuil ; elles ont ainsi pris position à l'Est et au pied des hauteurs de Belleville, dernier asile de cette insurrection qui, en fuyant, tire de sa défaite la monstrueuse vengeance de l'incendie.

Au centre , les tournant vers l'est, le corps de Douay a suivi la ligne des boulevards, appuyant sa droite à la place de la Bastille et sa gauche au cirque Napoléon.

Le corps de Glinchant, venant se rallier à l'ouest au corps de Ladmirault a rencontré aux Magasins Réunis une violente résistance qu'il a vaillamment surmontée ; enfin, le corps du général Ladmirault, après avoir enlevé avec vigueur les gares du nord et de l'est, s'est porté à la Villette et a pris position au pied des buttes Chaumont. Ainsi les deux tiers de l'armée , après avoir conquis successivement toute la rive droite sont venus se ranger au pied des hauteurs de Belleville, qu'ils doivent attaquer demain matin.

Pendant ces six jours de combats continus, nos soldats se sont montrés aussi énergiques qu'infatigables, et ont opéré de véritables prodiges bien autrement méritoires de la part de ceux qui attaquent des barricades, que de ceux qui les défendent. Leurs chefs se sont montrés dignes de commander à de tels hommes, et ont pleinement justifié le vote que l'Assemblée nationale leur a décerné.

Après les quelques heures de repos qu'ils prennent en ce moment , ils reprendront demain matin , sur les hauteurs de Belleville la glorieuse campagne qu'ils ont entreprise contre les démagogues les plus odieux et les plus scélérats que le monde ait vus, et leurs patriotiques efforts mériteront la reconnaissance de la France et et de l'humanité .

Du reste, ce n'est pas sans avoir fait des pertes douloureuses que notre armée a rendu au pays de si mémorables services ; le nombre de nos morts et de nos blessés n'est pas grand , mais les coups sont sensibles. Aussi nous avons à regretter le général Leroy de Dais, l'un des officiers les plus braves et les plus distingués de nos armées. Le commandant Ségoyen du 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pieds, s'étant trop avancé , a été pris par des scélérats qui défendent la Place de la Bastille, et, sans respect des lois de la guerre , a été immédiatement fusillé. Ce fait, du reste, concorde avec la conduite de gens qui incendient nos villes et nos monuments, et qui avaient, réuni des liqueurs vénéneuses pour empoisonner nos soldats presque instantanément.

Versailles, le 28 mai, 2h 50 soir.

Nos corps d'armée chargés d'opérer sur la rive droite étaient, dès hier soir, rangés en cercle au pied des buttes Chaumont et des hauteurs de Belleville.

Cette nuit, ils ont surmonté tous les obstacles.

Le général Ladmirault a franchi le bassin de La Villette ,l'Abattoir , le Parc aux Bestiaux et gravi les buttes Chaumon et les hauteurs de Belleville.

Le jeune Davoudst si digne du nom qu'il porte a enlevé les barricades et , au jour, le corps Ladmirault couronnait les hauteurs de

De son côté, le corps Douai partait du boulevard Richard-le-Noir, pour aborder par le centre les mêmes positions de Belleville.

Pendant le même temps, le général Vinoy a gravi le cimetière du Père-La- chaise, enlevé la Mairie du 20è arrondissement et la Prison de La Roquette. Les marins ont partout déployé leur entrain accoutumé .

En entrant dans la Roquettee , nous avons en la consolation de sauver 169 otages qui allaient être fusillés ; mais hélas, les scélérats auxquels nous sommes obligés d'arracher Paris incendié et ensanglanté avaient eu le temps d'en fusiller 64, parmi lesquels nous avons la douleur d'annoncer que se trouvent l'archevêque de Paris, l'abbé Deguerry , le meilleur des hommos, le président Bonjean et quantité d'hommes de bien et de mérite.

Après avoir égorgé ces jours derniers Chaudey, coeur plein de bonté , republicain invariable, qui pouvaient-ils égorgé ?

Rejetés à l'extrémité de l'enceinte,entre l'armée française et les Prussiens qui leur ont refusé passage, ils vont expier leur crime , et n'ont plus qu'à mourir ou à se rendre .

Le trop coupable Delécluze a été ramassé mort par les troupes du général Clinchant.

Millière , non moins fameux, a été passé par les armes pour avoir tiré trois coups de revolver sur un caporal qui l'arrêtait.

Les expiations ne consolent pas de tant de malheurs, de tant de crimes sur loc t ; mais elles doivent apprendre à ces insensés qu'on ne provoque qu'on ne défie pas en vain la civilisation et que bientôt la justice répond pour elle.

L'insurrection parquée dans un espace de quelques centaines de mètres, est vaincue , définitivement vaincue. La paix va renâître , mais elle ne saurait chasser des coeurs honnêtes et patriotiques la profonde douleur dont ils sont pénétrés.

Pour copie conforme ,

Le Sous-Préfet, H. Caurant.

---

***Versailles, le 28 mai, 2h 50 soir.***

Nos corps d'armée chargés d'opérer sur la rive droite étaient dès hier soir, rangés en cercle au pied des buttes Chaumont et des hauteurs de Belleville.

Cette nuit, ils ont surmonté tous les obstacles.

Le général Ladmirault a franchi le bassin de La Villette , le Parc aux Bestiaux et gravi les buttes Chaumont et les hauteurs de Belleville.

Le jeune Davoust si digne du nom qu'il porte a enlevé les barricades et, au jour, le corps Ladmirault couronnant les hauteurs

De son côté, le général Douai partait du boulevard Richard-le-Noir, pour aborder par le centre les mêmes positions de Belleville.

Pendant le même temps, le général Vinoy a gravi le cimetière du Père-La-chaise, enlevé la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement et la Prison de la Roquette . Les marins ont partout déployé leur entrain accoutumé .

En entrant dans la Roquette , nous avons eu la consolation de sauver 169 otages qui allaient être fusillés ; mais hélas, les scélérats auxquels nous sommes obligés d'arracher Paris incendié et ensanglanté avaient eu le temps d'en fusiller 64, parmi lesquels nous avons la douleur d'annoncer que se trouvent l'archevêque de Paris, l'abbé Deguerry , le meilleur des hommes, le président Bonjean et quantité d'hommes de bien et de mérite.

Après avoir égorgé ces jours derniers Chaudey, coeur plein de bonté , républicain invariable, qui pouvaient-ils égorger ?

Rejetés à l'extrémité de l'enceinte entre l'armée française et les Prussiens qui leur ont refusé passage, ils vont expier leur crime , et n'ont plus qu'à mourir ou à se rendre.

Le trop coupable Delécluze a été ramassé mort par les troupes du général Clinchant. Millière , non moins fameux, a été passé par les armes pour avoir tiré trois coups de révolver sur un caporal qui l'arrêtait.

Les expiations ne consolent pas de tant de malheurs, de tant de crimes, surtout ; mais elles doivent apprendre à ces insensés qu'on ne provoque, qu'on ne défie pas en vain la civilisation et que bientôt la justice répond pour elle.

L'insurrection, parquée dans un espace de quelques centaines de mètres, est vaincue , définitivement vaincue.

La paix va renaître, mais elle ne saurait chasser des coeurs honnêtes et patriotiques la profonde douleur dont ils sont pénétrés.

Pour copie conforme :

*Le Sous-Préfet, H. Caurant*

---

**Brest , le 30 Mai 1871 .**

Quelques exaltés , dont la plupart ont pour la République un amour d'autant plus violent qu'il est tout nouveau, ne craignent pas de traiter *L'Electeur* de réactionnaire; d'autre part, nos adversaires politiques s'épuisent à nous appeler communiens,communeux, communards,communistes ou communalistes, suivant leur degré de galle , d'instruction ou de mollesse. *L'Electeur* dédaigne l'une et l'autre de ces accusations, parfaitement imméritées toutes deux et qui n'ont d'autre base que les inventions fantaisistes de ceux qui les formulent.

Dès les premiers déchirements intimes de la patrie, nous avons nettement exposé notre programme, auquel nous sommes et resterons fidèle ; ce programme est celui-ci : **ni insurrection, ni réaction**. L'une , en effet, prépare inévitablement l'arrivée de l'autre, et ces deux choses qui semblent opposées entre elles, se touchent comme les extrêmes, et sont également nuisibles à la cause de la République , partant à la cause de la France, qui n'attend aujourd'hui son salut et ne peut espérer sa prompte régénération que

du triomphe et de l'établissement pacifique et définitif des institutions républicaines.

Les agissements rétrogrades de la droite de l'Assemblée ont provoqué ou tout au moins accéléré et aggravé le mouvement en avant de l'émeute parisienne. Celle-ci, par sa fureur criminelle, a, à son tour, favorisé la manifestation d'une seconde réaction, qui lève déjà la tête et nous conduira encore, si l'on n'en comprime aussitôt le développement, à une nouvelle insurrection, plus vaste et plus étendue que la première. C'est assez de malheurs comme cela ! La France en est saturée; et l'on ne saurait plus longtemps sans un crime contre la patrie, la laisser passer ainsi, comme un jouet, des mains de la folie rouge aux mains de la folie blanche, et s'épuiser en tournant dans ce cercle sans fin de violences et d'insanités. La pauvre malade, pour panser ses blessures, faites par l'ennemi, faites par des enfants indignes, a besoin de repos. C'est aux vrais patriotes, c'est au grand parti républicain et national de lui procurer ce repos. Il faut que la voix du peuple français, qui n'était pas pour la Commune et qui n'est pas non plus pour l'Assemblée, soit écoutée, et que l'on impose silence à la fois aux énergumènes de la gauche et de la droite.

Le devoir en incombe à M. le chef du Pouvoir exécutif ; nous n'admettons pas qu'il cède aux emportements des uns, pas plus qu'aux "tracasseries" des autres. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'occasion lui est donnée, dans la direction à donner au procès des insurgés, d'affirmer sa juste modération en même temps que sa fermeté.

Quelques feuilles demandent déjà l'amnistie pleine et entière pour les coupables. Une pareille faiblesse serait une folie de la part du

gouvernement; qui pour être logique avec lui-même, devrait décréter du même coup l'évacuation de toutes les prisons et la libération de tous les prisonniers de droit commun. Nous ne pouvons voir, en effet, des chefs d'un parti politique quelconque dans ces hommes qui, sous prétexte de rendre Paris ville libre, en sont venus à incendier systématiquement ses monuments et à laver ses ruines dans son sang. On ne cherche pas un problème social dans la destruction ! Si, dans les combats contre les troupes de Versailles, les obus des insurgés avaient mis le feu à un monument quelque précieux qu'il fût, tout en déplorant ce malheur à ajouter à tant d'autres, nous n'eussions vu là qu'un fait accidentel de la guerre. La mort de nos soldats tués en enlevant les barricades, n'est également qu'une conséquence malheureusement inévitable de la lutte.

Mais des gens qui enduisent de pétrole les portes des maisons et se promènent à travers la ville, la torche de l'incendie à la main, ne sont pour nous que des incendiaires et doivent être traités comme tels. Des gens qui, au moment de fuir, égorgent lâchement des otages inoffensifs, dont la mort n'est d'aucune utilité à leur défense, ne sont pour nous, que des assassins vulgaires et méritent la peine que les lois prononcent contre les assassins.

Nous le disons avec M. Thiers, il faut que justice grande et terrible soit faite; la civilisation et la société y sont intéressées, et les meurtriers de Chaudey, de l'abbé Deguerry, de Mgr Darboy quels qu'ils soient, ne nous causent pas plus de pitié qu'un Troppman quelconque.

Il faut que justice soit faite ; mais pour qu'il y ait justice, il faut qu'il y ait aussi jugement, et si nous répugnons à l'impunité du coupable, nous répugnons davantage encore, et de beaucoup au châtement de l'innocent. Parmi les **trente mille prisonniers** faits par

les troupes de Versailles, combien de gardes, ennemis des abus de la Commune, ont dû, sans peine, d'être immédiatement fusillés, s'incorporer dans les bataillons insurgés. Combien de curieux ont été englobés dans le coup de filet dressé par les généraux de l'armée de Versailles ? Nous n'en voulons pour preuve que cet entrefilet publié par *Le Soir*, organe réactionnaire, et qu'on ne pourra certainement pas soupçonner de vouloir protéger les gens de la Commune :

"Nous avons raconté hier, dit ce journal, l'histoire de trois pompiers des environs de Paris, arrêtés par erreur, dans les rues, au moment où après une nuit d'héroïque travail, ils étaient à la recherche d'un marchand de vins pour réparer leurs forces épuisées. Amenés à Versailles, ils ont eu la douleur de se voir hués et maudits par la foule, tout comme les misérables qui faisaient partie du même convoi et qui les injuriaient, ne reconnaissant pas en eux des complices. Ces pauvres gens ont vécu dans des transes mortelles pendant quarante-huit heures, et néanmoins, à peine délivrés, ils sont retournés à Paris reprendre leur oeuvre de dévouement .

Les erreurs de cette nature sont fréquentes en ce moment.

Les soldats, dans la fièvre du combat, au milieu des incendies parmi lesquels ils poursuivent la lutte, ne peuvent distinguer les innocents des coupables.

Nous avons vu ce matin parmi les prisonniers un homme des plus honorables, arrêté par suite d'une erreur. Les faits semblables doivent plus que jamais engager la foule à la modération sur le passage des prisonniers. *Il y a, d'ailleurs, plus de dignité dans le mépris silencieux que dans les injures bruyantes.* "

Nous nous élevons donc d'ores et déjà contre toute condamnation en masse. Quelque difficulté et quelque longueur qu'en offre la

pratique, le jugement doit être strictement personnel. Du moment que les juges condamneraient sans entendre, ils ne seraient plus la loi, ils seraient la tyrannie et l'arbitraire. Justice donc, mais justice éclairée et prudente.

*Léon Glandut*

---

*Ros-Bras, en Riec, près Quimperlé.*

*Monsieur le Rédacteur en chef,*

La qualité qui manque le plus à notre temps et à notre pays, c'est la sincérité politique ; c'est le courage de rester de son opinion quand cette opinion devient impopulaire, de contredire quand la contradiction peut coûter une voix au candidat, un traitement au fonctionnaire. Dans les circonstances critiques que nous traversons, chaque républicain doit nettement se poser cette question :

« Si l'Assemblée constituante se prononce pour le rétablissement de la forme monarchique, vais-je m'incliner devant la souveraineté nationale, même alors que le souverain use du droit de se tromper, sauf à ramener peu à peu la majorité par la libre et pacifique propagande de la parole et de la plume ? Puis-je, au contraire, m'insurger contre une légalité qui, selon moi, est contraire au droit et rendre, bon gré mal gré, au peuple ce service de l'empêcher de s'abandonner à l'abdication qui est la négation même de sa souveraineté ? »

Pourquoi, pour ma part, ai-je blâmé les hommes de la gauche ? C'est qu'ils n'osaient affirmer le suffrage universel supérieur à la République. Pourquoi suis-je effrayé de la formation de ligues pour *le maintien de la République*? C'est que j'y crains la prompte prépondérance de l'élément autoritaire et jacobin ; c'est que je prévois la substitution d'une question de force à une question de nombre électoral.

Pour que la République ne soit pas de nouveau autre chose qu'un beau rêve, il faut que les institutions s'appuient sur des mœurs vraiment républicaines, et ces mœurs sont encore à former. Elles peuvent se résumer en trois maximes (1) ***ne pas se croire infaillible***, (2) ***aimer et défendre la liberté dans la personne d'autrui***, (3) ***tout demander à la discussion et ne jamais lui donner pour conclusion un acte de violence***.

*Ne pas se croire infaillible*, c'est-à-dire ne pas jouer vis-à-vis de soi-même le rôle de Louis XIV ou de Pie IX vis-à-vis de l'Europe ; ne pas se supposer le seul dépositaire de la vérité, le seul dispensateur de la justice, le seul être doué d'intelligence et de raison ; chercher ce qu'il y a de fondé, non ce qu'il y a de faux dans l'opinion de l'adversaire : tirer profit des bonnes choses qu'il dit au lieu de se moquer simplement des sottises qui lui échappent.

*Aimer et défendre la liberté dans la personne d'autrui*, c'est-à-dire ne pas sourire de contentement quand le voisin qu'on n'aime pas est menacé ou atteint contre toute justice soit dans sa sécurité, soit dans sa fortune, protester contre la violation de la loi même quand elle profite à un ami et ne pas attendre pour parler de principes, de droit, de solidarité, d'avoir soi-même besoin du soutien des autres.

Ainsi, de Pressensé s'est montré vraiment républicain lorsque, lui, pasteur protestant, il a réclamé au péril de sa vie contre l'arrestation de Mgr l'archevêque de Paris et a défendu, dans la personne du chef d'une autre religion, la liberté des cultes menacée. Le premier et le plus important progrès serait de ne pas courir aux armes pour traduire en fait les exagérations de langage des réunions politiques, de ne pas passer avec autant de facilité de la parole à l'action, de ne faire d'autres victimes que les préjugés, de ne livrer de combats qu'autour de l'urne et à coups de bulletins.

Channings n'aimait pas les couvents, mais un couvent de son voisinage ayant été incendié à la suite de prêches anticatholiques, il organisa une souscription pour le rebâtir au nom de la liberté de croire autre chose ou même de ne rien croire du tout, et le monastère dut sa réédification à ceux-là même qui auraient voulu le voir déserté.

*Modestie, liberté, tolérance*, telles sont les trois vertus théologiques du républicain, et je persiste à croire que s'associer pour le développement de pareilles mœurs dans le pays contribuerait plus au *maintien de la République* que la déclaration téméraire ou coupable que, quoi qu'il arrive, on ne la laissera pas périr.

*L'amour de la liberté implique la haine du despotisme de quelque nom qu'il se décore, de quelque drapeau qu'il se couvre.* C'est pourquoi les républicains doivent se montrer les plus sévères dans la répression judiciaire comme ils ont été les plus énergiques dans la répression militaire. Rien que la loi, c'est-à-dire ni persécution ni grâce ; pas la loi exceptionnelle des vengeances politiques, mais la loi inflexible des crimes du droit commun : voilà ce qu'il faut demander pour les chefs du mouvement parisien, étrangers qui viennent avilir notre pays après avoir perdu le leur, Français qui ont essayé de combler à force de ruines l'abîme qui séparait du pouvoir leur bassesse, leur misère et

leur médiocrité. Pour ceux-là exécution implacable des sentences légalement prononcées par les conseils compétents. Ils ont organisé l'armée du désordre; ils ont exécuté la sortie en masse de la démagogie ; ils sont pris aujourd'hui les armes à la main : qui pourrait se plaindre de les voir assimilés à des soldats, si ce n'est les soldats ? Pour Dieu ! Pas de sensiblerie humanitaire. Le parti républicain se doit à lui-même de les renier publiquement afin de pouvoir ensuite défendre avec plus d'autorité les innocents et les égarés que les féroces de la peur voudraient comprendre dans une persécution collective et sans distinction. Le parti républicain a intérêt à repousser toute solidarité avec eux pour ne point donner prise aux calomnies faciles à prévoir des hommes de la droite qui, embusqués derrière les ruines de la patrie, cherchant à assassiner la liberté en se couvrant du masque de l'ordre. Justice pour tous : aux uns, la peine du soldat qui combat contre son pays ; aux autres, le retour en province où ils auront le loisir, dans un milieu plus calme et plus sensé, de revenir à leurs anciennes habitudes de travail et d'économie; pour les complices blancs de cette révolution rouge, le châtement moral que mérite leur mauvaise foi politique.

On a parlé de la *fripouille démagogique* dont il fallait débarrasser Paris ; eh bien ! Il y a aussi une *fripouille littéraire* dont il faut nettoyer la presse. L'égoût doit être curé jusqu'au fond, et il y a sous l'habit noir des existences plus problématiques, des industries plus vaseuses que sous la blouse de l'ouvrier.

Il est grand le nombre des giboyers, des garnements de lettres, des bohèmes du journalisme qui vendent leur plume, prostituent leur style , travaillent dans l'article révolution au sortir de la police , ont des enthousiasmes et des indignations de commande , changent de

conviction en même temps que de journal , se mettent à la solde de l'étranger ou des filles, vantent des emprunts sans garantie et des charmes sans sécurité, écrivent sur une table d'estaminet entre un agioteur et une drôlesse et, dans l'intervalle de deux articles d'une vertu farouche , passent leurs jours à carotter un louis et baver sur les hommes de talent. Nous autres avocats, nous ne reconnaissons que pour confrères que les licenciés qui ont été reconnus sans reproche par un conseil de l'ordre élu dans notre sein . C'est à cette condition seulement que la dignité du barreau se maintient et que la confiance réciproque peut s'établir. Il faut que la presse, dans le même intérêt, ait une institution du même genre: que les journalistes fassent leur police eux-mêmes au lieu d'en être réduits à se soupçonner d'appartenir à celle du gouvernement. Il faut que pour l'honneur de tous ceux qui tiennent une plume , le public sache d'avance à quel homme il a affaire et quelle est la moralité de celui dont il apprécie le talent.

*Corentin Guyho.*

*Corentin Guyho* n'est pas seulement avocat, il est aussi journaliste , et s'est fait, dans la *Liberté électorale* , comme chacun le sait, une réputation bien méritée de bon écrivain et de sage penseur. D'autre part, si nous n'avons pas prêté de serment professionnel, nous n'en avons pas moins suivi les cours et passé les examens de droit à la Faculté de Paris. Il ne faudrait donc pas que nos lecteurs pussent croire une rivalité de métier qui ne saurait exister entre *M. Corentin Guyho* et nous, ni penser que nous cherchons à abaisser l'une des deux professions sus-nommées dans le but d'élever l'autre par la comparaison. *M. Corentin Guyho* et nous-même , le prenons de plus haut. Si nous revenons, dans cette note, sur les dernières réflexions

de notre honorable collaborateur, c'est uniquement parce que nous les aurions désirées plus générales.

A Paris, et un peu partout hélas ! Il n'y a pas seulement de la fripouille démagogique et de la fripouille littéraire. Chaque parti, chaque état a son ordure . A côté du journaliste bohème , qui vend sa plume et change de conviction (?) pour pouvoir changer de chemise , on trouve aussi l'avocat qui vend sa parole et est également disposé à défendre, suivant la somme offerte, le pour ou le contre ; avec ou sans le verdict d'un conseil de l'ordre , nous ne reconnaissons pas pour confrères de pareilles gens qui n'en existent pas moins cependant des deux côtés. Toutes les professions en sont là. Comme il y a le médecin appelé à guérir et qui fait durer la maladie quand il ne l'aggrave pas, il y a aussi le notaire qui ruine son client et l'agent de change qui spéculé sur la confiance de ses commettants. *Le serment ne donne pas l'honnêteté.*

En temps normal, toute cette lie reste au fond du vase, inconnue souvent, toujours basse et méprisée . Dans les moments de trouble , quand l'édifice social est vivement secoué, la lie remonte à la surface, et les gens honnêtes éprouvent un haut de cœur à la vue de ses saletés qui apparaissent à leurs regards et dont ils ignoraient même l'existence.

Le seul moyen de curer l'égoût. serait, croyons-nous, d'éclairer l'opinion publique sur les personnes comme sur les choses. Mais le travail n'en est pas facile. A côté du cynisme qui s'étale , il y a en effet l'infamie qui se cache, plus dangereuse encore que le premier.

En somme , toute personne a strictement le droit d'être méprisable; et il importerait seulement qu'on la sût telle.

*Léon Glandut.*

---

## Nouvelles diverses

### *Assassinat de M. Chaudey.*

Nous lisons dans le *Siècle de Paris* : Nous venons d'apprendre une affreuse nouvelle . Notre collaborateur, notre confrère M. Gustave Chaudey, a été fusillé à la prison Sainte-Pélagie. Nous ignorons encore les noms des monstres qui ont donné cet ordre . Encore un crime à mettre au compte de ces misérables qui se disaient des hommes de parti, quand ils n'étaient que des assassins.

Homme de cœur publiciste éminent, avocat distingué, Gustave Chaudey avait été nommé adjoint au maire de Paris par le gouvernement de la défense nationale, et à ce poste difficile, il avait fait bravement et loyalement son devoir le 31 octobre et le 22 janvier. Il avait défendu l'Hôtel-de-Ville contre les insurgés qui tentaient de l'envahir.

C'est pour cet acte de légalité et de courage civil qu'il fut signalé à la Commune par le Père Duchêne, et arrêté le lendemain de cette odieuse et anonyme dénonciation.

### *Le Salut public.*

Voici partie d'une proclamation empruntée au dernier numéro du *Salut Public* , l'un des organes les plus violents de la Commune :

### **Les Versaillais entrent à Paris**

## **Aux armes ! Aux armes!**

*Pas de pitié.-Fusillez ceux qui pourraient leur tendre la main !*

Si vous étiez défaits , ils ne vous épargneraient point. Malheur à ceux qu'on dénoncera comme les soldats du droit; malheur à ceux qui auront de la poudre aux doigts ou de la fumée sur le visage.

Feu ! Feu !

Pressez vous autour du drapeau rouge sur les barricades, autour du Comité de salut public Il ne vous abandonnera pas. Nous ne vous abandonnerons pas non plus. Nous nous battons avec vous jusqu'à la dernière cartouche, derrière le dernier pavé.

*Vive, la République ! Vive la Commune! Vive le Comité de salut public !*

*Maudits partout.*

La plupart des journaux belges, notamment *l'Indépendance*, complètement d'accord avec l'opinion publique, applaudissent au langage tenu à la Chambre belge par le ministre des affaires étrangères, au sujet de l'arrestation éventuelle des chefs de la Commune de Paris qui voudraient se réfugier en Belgique.

D'autre part, le transatlantique apporte la nouvelle que toute la presse américaine est unanime pour flétrir énergiquement les actes infames de la Commune. On croit que le gouvernement des Etats-Unis imitera les cabinets européens, et qu'il refusera aux réfugiés communaux l'hospitalité qu'il accorde à tous les réfugiés politiques, ne considérant pas comme tels les incendiaires et les assassins de Paris.

*Le Camp de Satory .*

*Le Paris Journal* raconte que, dans la nuit du mercredi à jeudi, l'arsenal a failli devenir la proie des flammes.

Un millier de prisonniers étaient parvenus à se débarrasser de leurs liens et se préparaient à l'incendier pour pouvoir s'échapper à la faveur de la bagarre. Heureusement, les gardiens se sont aperçus à temps du terrible danger qui menaçait le Camp .

En un instant les troupes de Versailles furent mises sur pied et envoyées sur les lieux. Bientôt les prisonniers furent cernés et réduits à l'impuissance. Après une rapide enquête, 300 fédérés ont été passés par les armes. Ce terrible exemple suffira-t-il pour prévenir le retour de semblables mutineries ? C'est à espérer.

Avant l'arrivée de la troupe 57 révoltés étaient parvenus à s'échapper; 33 ont été repris.

### *Sujets Prussiens.*

On nous assure que parmi les prisonniers qui s'étaient révoltés à Satory, et qui ont été fusillés, on a trouvé 16 sujets prussiens dont l'identité a pu être constatée de façon certaine .

### *Mesures de précaution.*

Il y a, présentement paraît-il, plus de 8,600 cadavres dans les rues de Paris. Le maréchal Mac-Mahon a fait au gouvernement de Versailles une demande pressée de bras pour enterrer promptement ces cadavres. A défaut d'hommes, il demanderait l'autorisation de procéder sans retard à une crémation générale . L'hygiène publique y est intéressée .

### *Service des Postes.*

Par suite de la rentrée à Paris de M. Rampont et de son personnel , le service des postes commence à fonctionner pour tous les quartiers où la circulation est rétablie . Plusieurs personnes, à Versailles, ont reçu ce matin des lettres mises à la poste hier. Nous en avons une dans les mains, revêtue du timbre de la rue de Vaugirard.

### *Les effets de commerce.*

Les effets de commerce restés en souffrance pendant la guerre sont remboursés avec activité en province. Dans la plupart des succursales de la Banque de France , les deux tiers de ces titres ont été mobilisés par les commerçants et les industriels. La France a repris le travail, nous espérons bien que Paris travaillera lui-aussi et le plus tôt possible.

### *Rentrée des Ecoles.*

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait prévenir les familles des élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures que les cours recommenceront huit jours après la pacification de Paris.

Le gouvernement tient à ce que la vie, le mouvement et le travail reprennent dans le plus bref délai, même au milieu de Paris ruiné.

### *L'Algérie.*

De dépêches arrivées d'Alger à Versailles, il résulte que l'amiral Gueydon est disposé à traiter avec la plus grande sévérité les chefs arabes qui se sont révoltés.

Il est aussi question de la mise à l'étude de la suppression des bureaux arabes qui seraient remplacés par la gendarmerie, dont plusieurs régiments seraient constitués pour le service de nos trois provinces algériennes.

#### *Madame Louis Ulbach*

Nous apprenons avec le plus vif regret que la femme d'un de nos confrères, Mme Louis Ulbach, a été très grièvement blessée par un éclat d'obus qui a pénétré dans son appartement. Ses jours, toutefois, ne sont pas en danger.

On n'a pas oublié la courageuse attitude du républicain Louis Ulbach, rédacteur en chef de la *Cloche*, en face des menaces et des abus de la Commune .

#### *Le Père Duchêne.*

Le rédacteur principal du *Père Duchêne* Eugène Vermesch , se trouve parmi les prisonniers incarcérés à Versailles. Il doit se croire f... pour parler son langage .

#### *L'Institut .*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres s'est réunie vendredi dernier à l'Institut dans le lieu ordinaire de ses séances. M. Delisle, président, a prononcé l'allocution suivante :

"Sous le régime de terreur que nous avons subi pendant plus de deux mois, l'Académie des inscriptions n'a jamais cessé de se réunir, et chacune de nos séances a été remplie de lectures et de communications qui prouvaient qu'au milieu des malheurs, vous n'avez jamais douté ni de l'avenir du pays, ni de l'utilité de la science. Enfin, l'heure de la délivrance a sonné. Depuis avant-hier, le drapeau de la France a repris sa place sur le palais dont la nation a doté l'Institut, et qui serait maintenant un monceau de ruines si le courage de nos libérateurs n'avait pas déjoué les plans des misérables qui ont tout mis en oeuvre pour anéantir, avec Paris, les monuments de notre histoire, et des trésors d'art et science qui appartiennent moins encore à Paris qu'à la France et à l'humanité tout entière. Le cours de nos travaux n'aura donc pas été interrompu, mais aujourd'hui que la lutte n'est pas encore terminée, que les ruines de tant d'édifices fument autour de nous, et que nous avons à pleurer la mort de tant de victimes, vous jugerez sans doute à propos de vous associer au deuil public en levant la séance et en vous ajournant, à vendredi prochain."

La séance est immédiatement levée.

*Le préfet Valentin .*

M. le Préfet du Rhône , Valentin, qui avait été obligé de garder le lit jusqu'à ce jour par suite de la blessure qu'il avait reçue à la Guillotière, est hors de danger à présent, d'après les informations d'un de nos confrères.

### *Evacuation allemande.*

Le ministre de la guerre aurait été informé paraît-il que 90,000 Bavaois et Saxons ont quitté le sol français. C'est spécialement la Prusse qui fournit les corps d'occupation de toutes les provinces envahies.

### *Le Général Ducrot.*

A la dernière séance de l'Assemblée législative le général Ducrot a tenté une nouvelle sortie contre les hommes du gouvernement du 4 septembre . Nous nous étions déjà demandé quelle était la raison de la grande colère du général. Nous savions bien qu'en lui confiant un des postes les plus importants de la défense de Paris, le gouvernement avait protégé le général Ducrot contre l'accusation des Prussiens d'avoir manqué à sa parole d'honneur de prisonnier. Mais il devait y avoir autre chose, nous nous sommes rappelé une célèbre et hélas trop enthousiaste dépêche de Gambetta , annonçant au monde la première sortie de Paris et dans laquelle il était dit qu'avant de sortir, le général Ducrot, à la manière antique, avait juré de ne rentrer à Paris que mort ou vainqueur.

Le général Ducrot est très vivant, témoin sa colère - un mauvais journal du reste, le *Figaro*, a dit de lui que c'était le seul homme de France auquel on n'osait pas demander des nouvelles de sa santé, - et nous comprenons qu'il en veuille à la manière antique de Gambetta.

*Omnès*

---

## Les incendies.

Sous ce titre, *Paris-Journal* (édition de Paris) donne en date du 28 mai la funèbre nomenclature suivante que nous reproduisons en l'abrégeant :

**Les Tuileries** , absolument consumées hormis les gros murs.

**Le Louvre** , sauvé , moins la bibliothèque.

**Le Palais de Justice** , une ruine .

**Le Palais Royal**, toute la partie qu'habitait le prince Napoléon, anéantie ; maisons environnantes préservées. Théâtre -Français intact

**Le Châtelet**, il brûle encore .

**Les Arts-et-Métiers**, consumés.

**Le Grenier d'Abondance** n'est qu'un énorme débris fumant.

**L'Hôtel-de-Ville** , avec ses archives, ses documents, sa bibliothèque, l'histoire de Paris, en un mot, un anéantissement.

**L'Eglise Saint Eustache** : un commencement d'incendie produit par une bombe à pétrole . On a pu l'éteindre . Le clocheton seul effondré sous les obus.

**La Légion-d'Honneur** , en cendres.

**Le Conseil d'Etat** , **la Cour des Comptes**, en cendres.

**Le ministère des Finances** , brûlé en partie .

**La Porte Saint- Martin** ; brûlée .

**L'Odéon**, brûlé.

**Le Mont-de-Piété** , brûlé. Et ils se disaient les amis du pauvre et les défenseurs du peuple !

**L'Entrepôt** , en flammes.

**La Sainte-Chapelle** est sauvée mais malheureusement **les Gobelins** ont été livrés aux flammes.

Des bouteilles à pétrole ont été trouvées dans la **Bibliothèque Mazarine** ; les insurgés se préparaient à y mettre le feu lorsque les troupes sont arrivées.

**La Bibliothèque Sainte-Geneviève** a été épargnée .Cependant, un obus lancé de la batterie du Père-Lachaise est tombé dans la bibliothèque ; quelques livres seulement ont été perdus.

**Le Ministère de l'Instruction publique** est resté intact par un heureux hasard.

Le concierge communex , qui y était installé depuis l'insurrection , s'appêtait à mettre le feu aux bâtiments lorsque nos soldats les ont envahis. Le concierge pris en flagrant délit, a été fusillé sur-le-champ. Quelques minutes plus tard, et le ministère était la proie des flammes.

**Propriétés particulières.**

Les magasins du **Gagne-Petit** et ceux du **Bon-Marché** brûlés; le **Pauvre-Jacques** , brûlé ; jusqu'ici les magasins du **Louvre** ont été préservés.

La rue de Lille tout entière est la proie des flammes ainsi qu'une partie de la rue de Verneuil.

On disait hier soir que six pompiers du département de la Somme venaient d'être entregloutis sous un pan de mur de la caserne Bonaparte.

Au coin du Faubourg St-Honoré et de la rue Royale, les deux premières maisons, côté des numéros impairs, sont complètement détruites par le fer et par le feu.

Rue du Bac, du côté de la caisse des dépôts et consignations jusqu'au boulevard St-Germain, tout brûlait hier.

Dans le faubourg Saint-Honoré, les magasins de la **Pensée** ne sont plus qu'une ruine.

C'est dans cette même maison qu'était l'étude de Me Pothier de la Berthelière, qui, en sa qualité de notaire, était dépositaire de nombreux papiers des plus riches familles.

---

## Chronique locale et départementale

Dimanche soir, sur le Champ-de-Bataille, il s'est passé, nous raconte-t-on, une petite scène à laquelle nous regrettons bien de n'avoir pas assisté.

Un grand Monsieur, dont nous n'avons pas pu savoir le nom, venait de lire, sur le mur de la Sous-Préfecture (de Brest) la dépêche où se trouvent relatées les infamies horribles qui déshonoreront à tout

jamais la Commune de 1871. Indigné comme tout le monde de ces atrocités, mais plus nerveux sans doute que personne , ce Monsieur criait en gesticulant et en se démenant dans un groupe. Chose étrange , de ses vociférations , entendues par un de nos amis, il semblait ressortir que ce qui l'irritait le plus, ce n'était, pas tant la conduite des insurgés, que l'apologie, que, selon lui, l'Electeur ne manquerait pas de faire de cette conduite .

Une fois ce dada de l'Electeur enfourché fort de travers comme on le voit , notre inconnu galopa à son aise dans l'absurde , et finit par proférer à haute voix contre la rédaction du journal, des menaces, qu'il est toujours prudent de faire à distance , mais qu'il serait plus convenable encore de ne pas faire du tout surtout quand on se doute bien qu'on n'aura pas la résolution nécessaire pour les exécuter.

N'ayant reçu aucune visite hostile dans nos bureaux dont l'adresse est connue , nous avons tout lieu de croire que la fraîcheur du temps, un lait de poule et son bonnet de nuit auront complètement calmé ce discoureur de la place publique, grand pourfendeur d'absents.

L. G.

*L'Electeur du Finistère, 30 mai 1871*

oooooooooooooooooooo